

Pays Asses, Verdon, Vaïre, Var

DIAGNOSTIC FORESTIER

1. Caractéristiques et structuration du Pays Asses, Verdon, Vaïre, Var

1.1. Organisation

1.2. Principales caractéristiques

2. Une forêt hétérogène, peu exploitée et pourtant très présente

2.1. Description de la forêt du Pays et évolution

2.2. Répartition de la propriété et caractéristiques

2.3. Qualité des bois

2.4. Accessibilité et problème de desserte

2.5. Certification des forêts

3. Une forêt exposée au risque incendie

4. Une économie du bois, vecteur de développement local

4.1. Un faible volume de bois récolté

4.2. Essences, prix et destinations des bois exploités

4.3. Les entreprises de la filière bois sur le Pays A3V

4.4. La filière bois-énergie

5. Des interactions entre agriculture et forêt

5.1. Une activité pastorale indispensable

5.2. Une châtaigneraie en cours de rénovation

6. Une forêt comme enjeu de paysage et de récréation

6.1. Une offre de randonnée importante et en cours de structuration

6.2. Des pratiques de chasse traditionnelles

6.3. Des activités de cueillette traditionnelles et difficiles à gérer

1. Caractéristiques et structuration du Pays Asses, Verdon, Vaire, Var

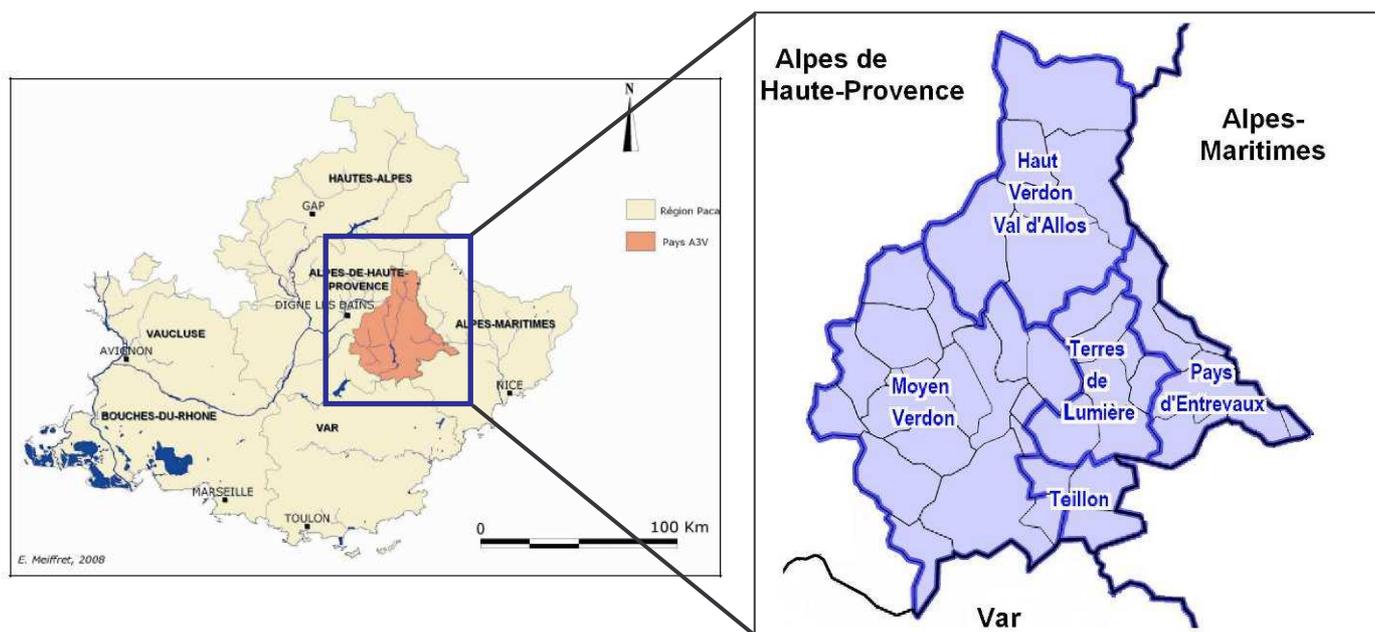
1.1. Organisation

Le Pays Asses, Verdon, Vaire, Var se situe au sud-est des Alpes de Haute Provence, au centre de la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur. C'est un **pays rural, montagnard et faiblement peuplé**. L'association de Pays a été créée en décembre 1999. **Le Pays Asses, Verdon, Vaire, Var a été reconnu** par arrêté du préfet de Région du **9 juin 2004**.

Il couvre 165 600 hectares ce qui représente **24 % de la superficie du département**. Il compte **10 500 habitants** et présente une densité de population de 7 habitants au km². (INSEE, Recensement de la population 2006)

Il regroupe **40 communes** réparties dans 6 cantons (Allos-Colmars, Annot, Barrême, Castellane, Entrevaux et Saint-André les Alpes) soit 17 % des communes du département et structurées en **cinq intercommunalités** :

- la Communauté de communes du Teillon,
- la Communauté de communes du Haut-Verdon Val d'Allos,
- la Communauté de communes du Moyen Verdon,
- la Communauté de communes Terres de Lumière, sur le canton d'Annot,
- la Communauté de communes du Pays d'Entrevaux sur le canton d'Entrevaux.



Le Comité de Pays A3V et le Conseil de développement ont mis en place une **Charte de Pays basé sur cinq objectifs** :

- Dynamiser l'économie touristique et la faire évoluer en respectant les caractéristiques fondamentales du Pays,
- Structurer et organiser le territoire au bénéfice de ses habitants,
- Organiser et promouvoir les autres secteurs de l'économie et diversifier les activités du territoire,
- Impliquer les habitants et associer les partenaires au développement du Pays,
- Déterminer l'identité du Pays et la faire partager et porter par les habitants.

La particularité du Pays A3V est d'avoir une association culturelle forte à ses côtés, qui travaille sur le même périmètre et constitue aujourd'hui le volet culturel du Pays : « Art et Culture Fabri de Peiresc ».

La forêt est prise en compte dans cette Charte de Pays sous forme multifonctionnelle :

- **relance de la filière bois**,
- politique de promotion et développement des **énergies renouvelables**,
- lutte contre la banalisation des milieux et des paysages par la **gestion des espaces forestiers et agricoles**,
- promotion de la **destination touristique « calme et nature »**,
- sensibilisation à un comportement respectueux des ressources naturelles et des activités rurales.

1.2. Principales caractéristiques

Le Pays Asses, Verdon, Vaire, Var présente les caractéristiques suivantes :

- o Un **pays de frontière**, notamment de par son relief et marqué par les soubresauts de l'histoire, qui garde les traces des lignes et sites de défense (citadelles et forts).
- o 10 000 habitants permanents mais une population multipliée par 5 en période de vacances scolaires, **70% de résidences secondaires** sur le territoire (*Étude Habitat du Pays, 2006*);
- o Un pays de haute montagne et de moyenne montagne associant les **composantes alpines et méditerranéennes**. Un pays lieu d'échanges des produits alpins et méditerranéens.

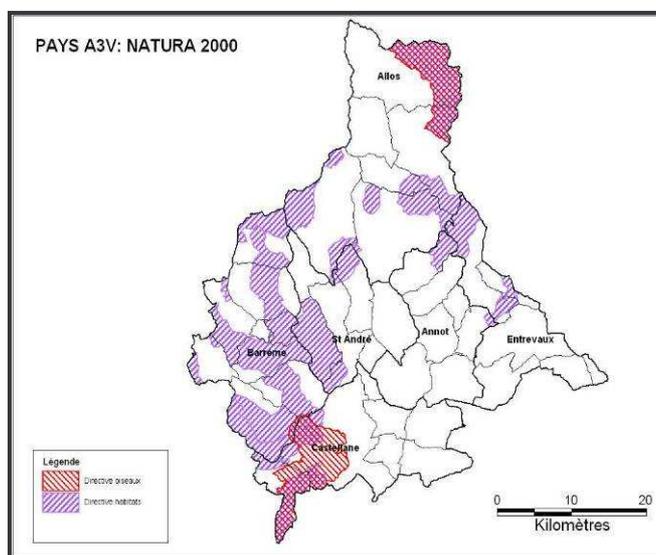
Il est constitué de deux grands ensembles :

- au nord, la moyenne et haute montagne avec des points culminant à 3.000 mètres, c'est la vallée du Haut-Verdon et les contreforts du Mercantour,
- au sud, sud-ouest et sud-est, des espaces montagneux de transition vers les montagnes sèches et les plateaux provençaux.

On trouve donc à la fois les composantes alpines et méditerranéennes sur ce territoire au réseau hydraulique riche et dense.

- o Une **richesse patrimoniale de première importance**, diversifiée (ZNIEFF, ZICO, Natura 2000, Grand Site pour les gorges du Verdon), 11 communes font partie du Parc Naturel Régional du Verdon, 2 communes du Parc National du Mercantour et 15 communes de la Réserve Géologique de Haute Provence.

Le Pays comprend **6 sites intégrés dans le réseau Natura 2000** (carte associée) : site à chauves souris de Castellet-les-Sausses, le Grand Coyer où l'on trouve entre autres l'Ancolie de Bertolonie, la Magicienne dentelée et la vipère d'Orsini, les sites du Verdon et du Grand Canyon du Verdon avec le vautour fauve et le vautour percnoptère, le site de Cheval Blanc et de la Montagne des Boules avec le géranium argenté, l'eryngium épine blanche et le Tetras lyre et le site de l'Asse...



- Une **activité économique dominée par le tourisme avec une forte saisonnalité** :
 - tourisme de sports d'hiver d'une part et tourisme d'été fortement axé sur les potentialités du Verdon d'autre part, mais aussi marqué par l'aspect « station » et peu diffusé sur le reste du territoire.
 - 300 entreprises relevant de la Chambre des Métiers, en légère diminution ; 170 entreprises relevant de la Chambre de Commerce et d'Industrie, à peu près stable.
 - 200 exploitations agricoles en 2000 soit moitié moins qu'en 1988.
 - 36 500 lits touristiques (marchands et résidences secondaires) dans le secteur Haut Verdon / Val d'Allos.

Soumis de par son étendue à des influences multiples, le Pays A3V est tourné vers le département des Alpes Maritimes à ses frontières sud et sud-est (les cantons d'Annot et d'Entrevaux ont de longues traditions d'échanges avec la vallée du Var jusqu'à Nice), alors que le canton de Barrême, au sud-ouest, se trouve naturellement attiré par le pôle Digne.

Les éléments de synthèse sur les atouts et faiblesses du territoire proviennent majoritairement du diagnostic réalisé lors de l'élaboration de la Charte de Pays en 2001.

En synthèse :

LE TERRITOIRE DU PAYS ASSES, VERDON, VAÏRE, VAR

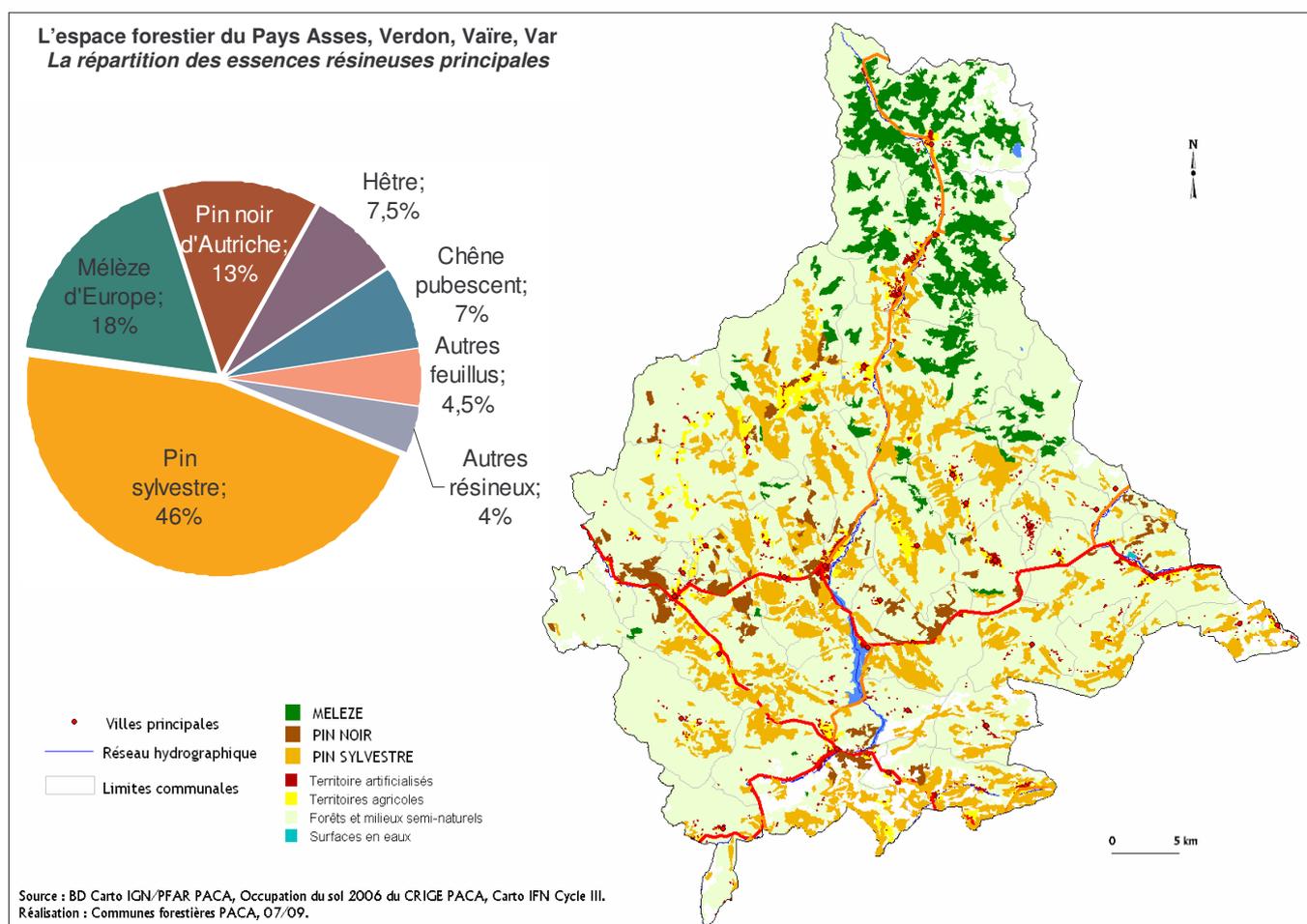
Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none">- Territoire attractif ;- Des paysages très diversifiés et appréciés ;- Des bassins de population importants à proximité (Côte d'Azur, Bouches du Rhône), potentiel de débouchés pour les produits locaux ;- Couverture forestière importante et diversité des essences forestières.	<ul style="list-style-type: none">- Une économie axée principalement sur un tourisme saisonnier ;- Des dessertes routières et ferroviaires subissant de fortes contraintes techniques et mal adaptées aux besoins actuels ;- Une culture forestière qui fait défaut ;- Un tissu de petites entreprises diffus et confronté aux problèmes de succession / reprise ;- Une fermeture des milieux mal perçue.

2. Une forêt hétérogène, peu exploitée et pourtant très présente

2.1. Description de la forêt du Pays et évolution

Le Pays A3V dispose d'une ressource forestière non négligeable, qui peut être décrite par les données de l'Inventaire Forestier National (I.F.N) : données dendrométriques du 2^{ème} cycle (1984) et du 3^{ème} cycle (1999) d'inventaire, compilées par l'Observatoire de la Forêt Méditerranéenne.

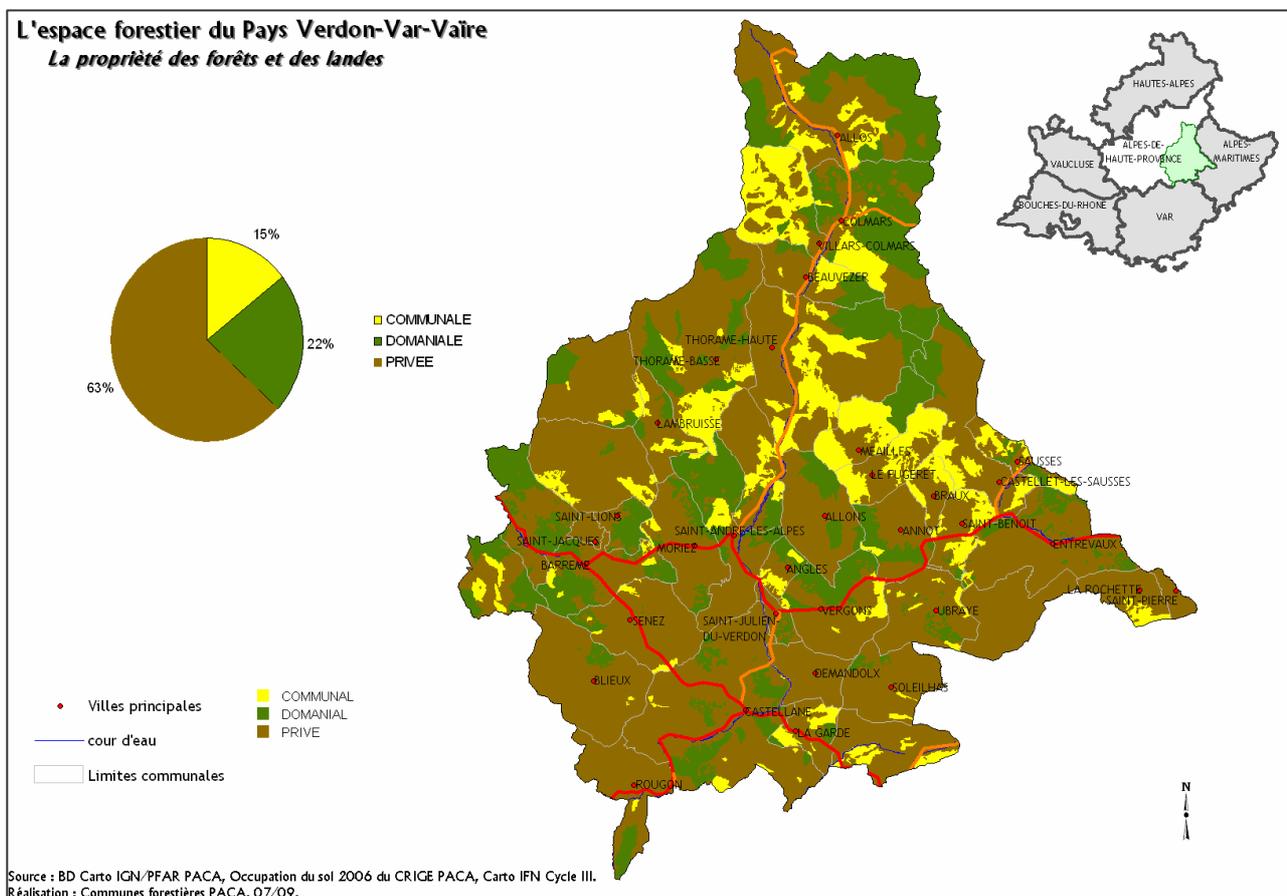
Superficie totale du Pays A3V	165 600 ha
Surface boisée	89 900 ha soit 54 %
Surface boisée de production	82 100 ha soit 50 %
Volume sur pied	9,7 millions de m ³



Les résineux dominent dans cette forêt (81 %), majoritairement en peuplements de futaie régulière.

2.2. Répartition de la propriété et caractéristiques

La forêt de production du Pays est privée pour 63 %. Les forêts domaniales concernent 22 % de la surface forestière et les forêts communales 15 %.



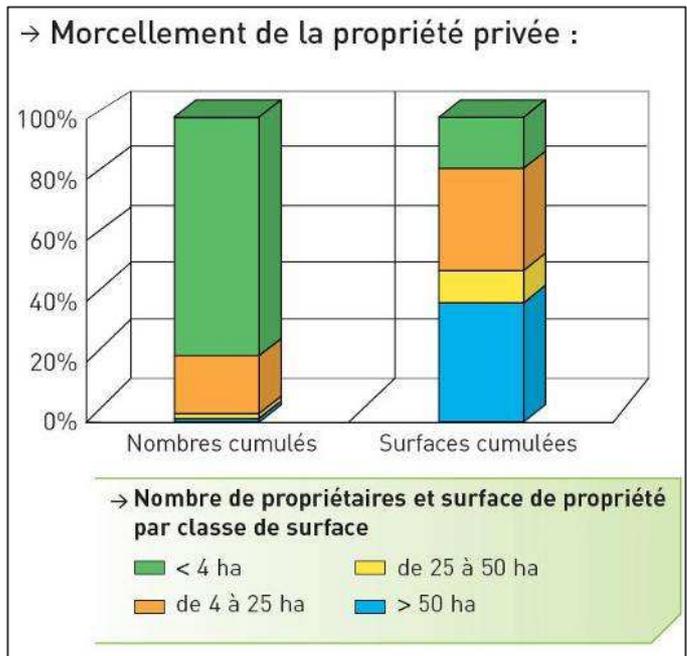
En 2009, plusieurs Plans de Développement de Massifs (PDM) réalisés par le CRPF couvrent le Pays A3V :

Intitulé	Année de réalisation	Territoire couvert
PDM d'Annot	1999 et 2000	Canton d'Annot
PDM du Haut-Verdon	2001	Canton d'Allos-Colmars sauf Thorame-Basse
PDM du Moyen Verdon	2002	Saint-André-les-Alpes, Saint-Julien du Verdon, Angles, Allons, La Mure-Argens, Lambruisse, Thorame-Basse
PDM d'Entrevaux	2004	Canton d'Entrevaux
PDM Hautes et basses gorges du Verdon	2007	Castellane et Rougon

Les conclusions de ces PDM montrent une **propriété privée très morcelée**. Pour les secteurs du Haut-Verdon, d'Annot et d'Entrevaux, comme l'indique le graphe suivant, plus de 80 % des propriétaires possède moins de 4 ha de forêt.

27 Plans Simples de Gestion (PSG) sont en cours de validité sur le Pays A3V pour une surface couverte de 4 000 ha environ. Cela représente moins de 8 % de la surface forestière privée.

Les actions de sensibilisation des propriétaires menées par le CRPF et le Pays en 2006 ont permis l'élaboration de PSG supplémentaires sur le canton d'Entrevaux.



Le tableau ci-dessous présente, au travers des objectifs des aménagements, les grandes orientations assignées aux principales forêts communales et domaniales du territoire. Bien que l'ensemble des aménagements aient une série avec un **objectif de production**, il est important de remarquer que la surface dédiée à la production est relativement faible. Il est fréquent de trouver un **objectif pastoral** dans ces aménagements qui portent sur des espaces boisés mais aussi souvent sur des landes et pâturages. Les deux tiers des aménagements ont une série liée au RTM ou à la protection. C'est une problématique importante pour la plupart des massifs du Pays, à l'exception de la partie sud vers Castellane ou Entrevaux.

Forêt	Date	Surf (ha)	Surf forestière (ha)	Séries									
				Série 1		Série 2		Série 3		Série 4		Série 5	
				Surf	Objectif	Surf	Objectif	Surf	Objectif	Surf	Objectif	Surf	Obj
FC Allos	2003-2022	3516	1125	523	Production	628	Protection	2365	Pastoral	-	-	-	-
FC Braux	2004-2023	512	512	276	Production	85	Production/Protection	151	IEG	-	-	-	-
FC Castellane	1999-2008	1121	303	209	Production	625	Pastoral	287	IEP		-	-	-
FC Castelletles-Sausses	1994-2013	757	NC	290	Production	467	HC	-	-	-	-	-	-
FC Méailles	1990-2009	1632	1387	308	Production	430	Protection	565	HC	329	Pastoral	-	-
FC Villars	1991-2010	2607	469	391	Production	2216	Pastoral	-	-	-	-	-	-
FC Thorame-Basse	1992-2011	1363	1036	650	Production	245	Pastoral	468	HC	-	-	-	-
FC Senez	2007-2021	803	803	131	Protection RTM	672	Production	-	-	-	-	-	-
FC St-Benoit	1996-2015	817	425	89	Production	758	IEG	-	-	-	-	-	-
FD Chamatte	2001-2020	3233	NC	1240	Production	137	Protection/Production	1857	IEG	-	-	-	-
FD Glandèves	1995-2014	4501	2115	1027	Production	73	Protection	284	IEP	1970	Pastoral	1148	HC
FD Haut-Verdon	2008-2027	11676	2322	549	Protection/Production	5514	Pastoral	343	Protection	1477	IEP	3793	IEG
FD Issole	2009-2028	4664	NC	1464	Production/Protection	424	Production/Protection	45	Protection	2730	IEG	-	-
FD 3 Asses	2000-2019	3346	NC	1367	Protection/Production	346	IEP	1633	IEG	-	-	-	-

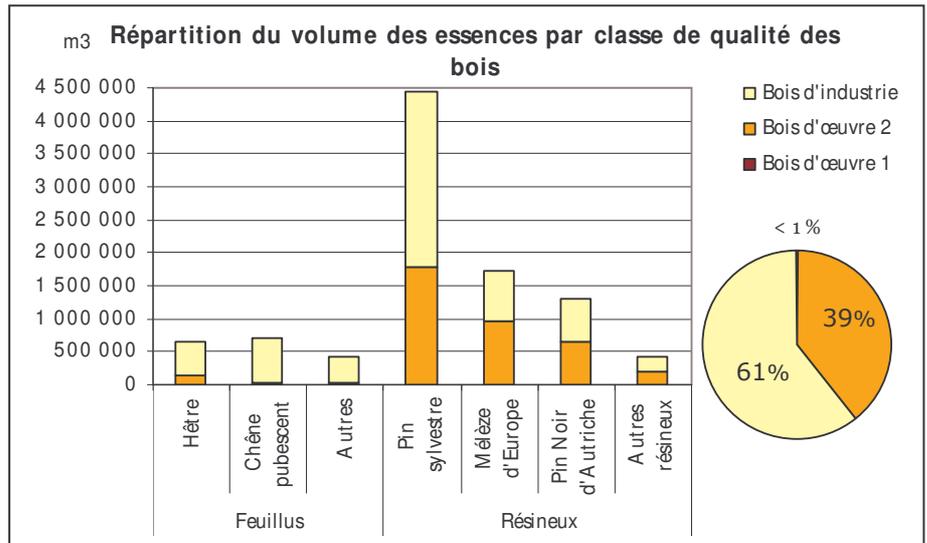
IEG : Intérêt écologique général / IEP : Intérêt écologique particulier / HC : Hors-cadre / NC : Non connu

Source : Aménagements forestiers consultés à l'Agence ONF de Digne, septembre 2009

2.3. Qualité des bois

60 % des bois du Pays sont de qualité bois d'industrie et 40 % environ de qualité bois d'œuvre.

Seuls les résineux peuvent prétendre à de la qualité bois d'œuvre sur le Pays A3V. Les feuillus sont trop nerveux.



2.4. Accessibilité et problème de desserte

La configuration de montagne du Pays A3V rend l'accessibilité des massifs et l'exploitation des bois parfois difficile.

D'après les données de l'IFN, le Pays A3V est couvert de 90 000 ha de forêt, soit 54 % de sa surface, dont **82 000 ha** de forêts de production, soit 50% de la surface totale du Pays A3V.

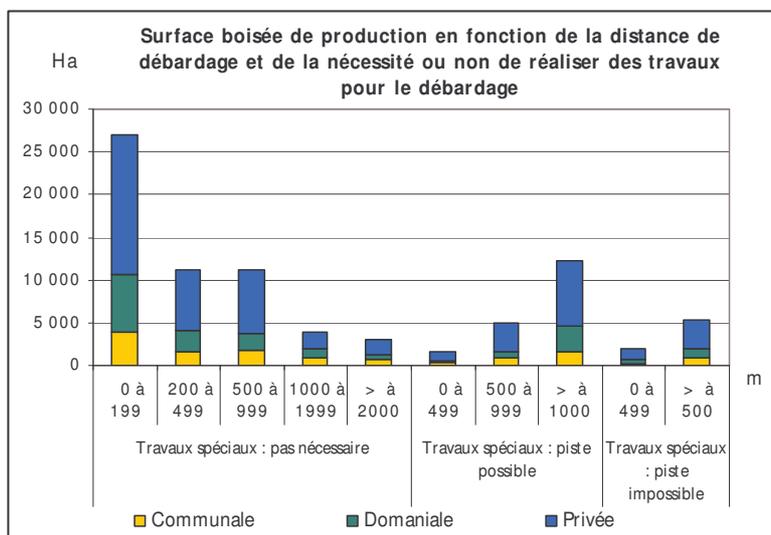
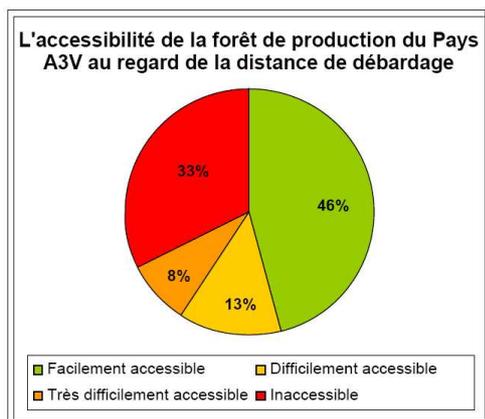
Cette forêt de production a une production brute moyenne de bois sur pied d'environ 4 m³ par hectare et par an.

Toutefois, même dans les forêts dites de production, toutes les surfaces ne peuvent pas être exploitées, parce que toute la forêt n'est pas forcément accessible. Le relief escarpé, l'absence ou le nombre insuffisant de pistes forestières, les limitations de tonnage sur les routes sont autant de facteurs qui empêchent l'exploitation d'une partie de la forêt.

Les possibilités d'accessibilité des forêts de production peuvent être résumées dans le tableau suivant :

Niveau d'accessibilité		Surface (ha)	Proportion
facile	Situé à moins de 500 mètres d'une piste forestière	38 000	46 %
moyennement difficile	Distance de débarquement comprise entre 500 m et 1 km	10 000	13 %
difficile	Situé à plus de 1 kilomètre d'une piste forestière	7 000	8 %
très difficile	Améliorable à condition de créer une piste	19 000	24 %
impossible	Inaccessible et sans possibilité de création de piste	8 000	9 %
TOTAL	Forêt dite de production	82 000	

Source : Données INF analysées par l'Observatoire de la Forêt Méditerranéenne, septembre 2009



La distance de débardage n'est pas la seule contrainte pour l'exploitation forestière, il est nécessaire également de prendre en compte :

- le type de sol : majoritairement accidenté et mouilleux, il engendre des contraintes sur les périodes possibles d'exploitation ;
- la pente : souvent comprise entre 30 et 70 %, elle complique l'utilisation d'engins ;

- les **limitations de tonnage** et **points noirs de la desserte** des massifs.

Déjà identifiée lors de la précédente Charte forestière sur le massif d'Annot, cette problématique avait l'objet d'une étude des flux de bois, réalisée par l'ONF et le CRPF en 2001. Parmi les points noirs identifiés de ce secteur, nombreux sont ceux qui n'ont pas encore été résolus. A l'échelle du Pays, cette problématique s'en trouve amplifiée

Certains massifs du Pays sont particulièrement mal desservis. C'est le cas de :

- o plusieurs communes du canton d'Entrevaux,
- o la vallée haute de Clumanc (communes de Clumanc et Tartonne),
- o la commune de Blieux dont le pont sur la route départementale limité à 6 tonnes,
- o la commune d'Allons dont la route départementale a récemment été limitée à 19 tonnes alors qu'elle dessert plus de 800 ha de forêt privée gérés par 5 PSG et une association syndicale libre de gestion forestière pour la forêt du Defens,
- o le massif de Méailles qui présente les plus beaux peuplements de pin sylvestre du Pays et pour lequel un point noir subsiste quand les deux premiers ont été résolus avec de la Charte forestière du massif d'Annot,
- o etc.

2.5. Certification des forêts

Toutes les forêts domaniales du Pays sont certifiées PEFC (Programme for the Endorsement of Forest Certification Schemes). Les forêts communales le sont à environ 45 % et les forêts privées à 5 %. Cela représente une surface totale de 31 000 ha.

Les forêts communales du Pays sont bien situées par rapport à une moyenne départementale de 26 % de surface certifiée au 1^{er} août 2009. (*Source* : Communes forestières et association PEFC, août 2009)

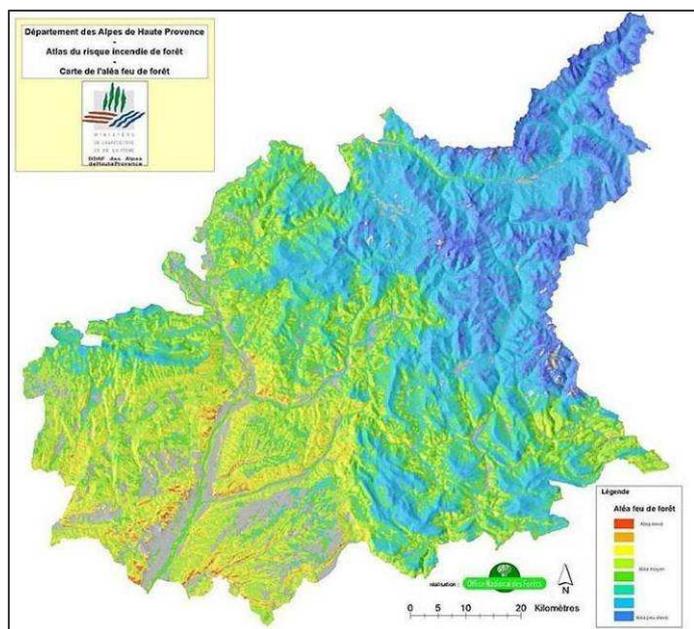
En synthèse :

LA FORÊT DU TERRITOIRE

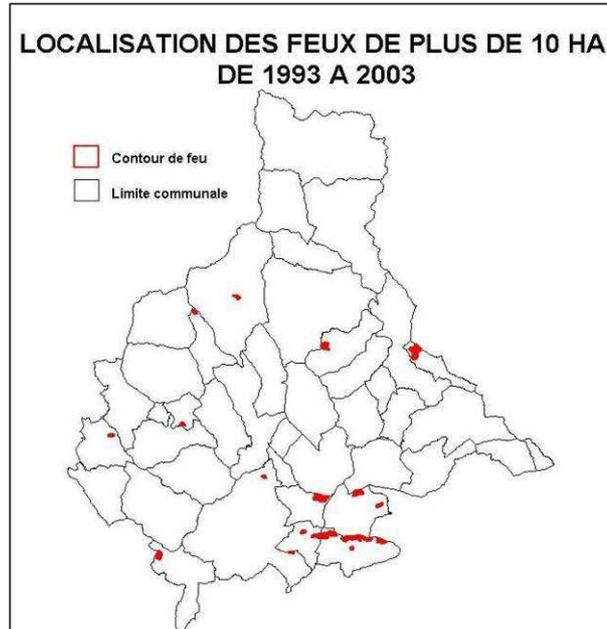
Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none">- Une biodiversité (exceptionnelle et commune) variée et riche ;- Un accroissement annuel des forêts supérieur aux prélèvements ;- Une forêt multifonctionnelle ;- Très peu de conflits d'usage à ce jour.	<ul style="list-style-type: none">- Une faible qualité des bois rendant difficile leur valorisation ;- Un réseau de desserte difficile ;- Une forêt qui est très largement sous exploitée ;- Une forêt connaissant des problèmes sanitaires croissant ;- Peu d'exploitation en forêt privée en raison du problème du foncier et du manque de moyens ;- Des forêts très mélangées limitant les possibilités de tri des bois.

3. Une forêt exposée au risque incendie

Quatre Plans Intercommunaux de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier (PIDAF) existent sur le territoire du Pays. Ils couvrent l'Issole-Verdon, le canton d'Entrevaux, le Moyen Verdon et Castellane. L'absence d'animation post-étude n'a pas fait aboutir les recommandations inscrites dans ces documents.



Source : BRGM, DDEA 04, mars 2003, échelle 1/400



Source : DDEA04/ONF, 2003, Pays A3V,

C'est globalement sur la **partie sud et sud-est** que le Pays est le plus sensible au risque incendie.

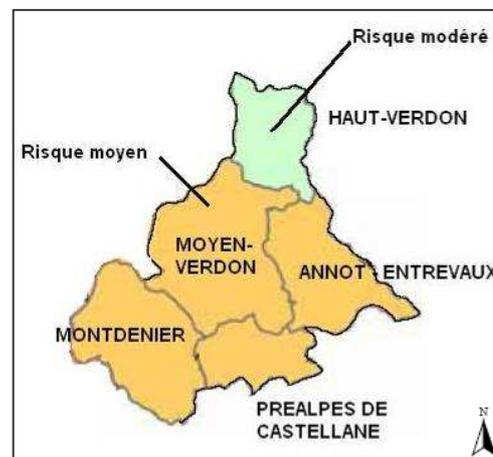
Le Plan Départemental de Protection des Forêts contre les Incendies (PDPFCI) 2006-2013 remplace aujourd'hui les PIDAF et sera décliné par massif en Plan de Massif (PMPFCI). Dans le PDPFCI, les communes du Pays se répartissent dans 5 massifs, à savoir :

- le Haut-Verdon qui présente un aléa feu de forêt faible. L'altitude et la pluviométrie (la plus forte du département) modèlent des formations végétales peu sensibles à l'incendie ;

- le Moyen-Verdon, théâtre de feux importants marquant la mémoire collective (en 1967 la montagne de Chalvet, en 1982 celle de Chamatte et en 1989 dans la vallée de l'Issole). La mauvaise accessibilité au massif, le relief et l'aérodologie changeante ont rendu la lutte difficile.

- le secteur d'Annot-Entrevaux où la majorité des feux est due à des feux d'hiver ou de printemps (travaux agricoles, pastoraux ou forestiers) ;

- les Préalpes de Castellane, **un des massifs les plus mal desservis du département** (moins de 140 km de réseau de pistes, soit une moyenne de 0,6 km pour 100 ha de milieu naturel) ;



Risque feu de forêt par massif, échelle 1/1 000 000

Source : PDPFCI, DDAF-ONF, 2004 adapté au Pays A3V

- le Montdenier, également mal desservi, sur lequel un PMPFCI est déjà en cours d'élaboration avec l'ONF en maître d'œuvre.

Pour ces deux derniers massifs, le risque induit est fort dans la mesure où la fréquentation touristique est très forte et où la dynamique des zones de lande crée une continuité de végétation de plus en plus marquée.

Au risque incendie calculé sur la base des départs de feux des 30 dernières années, vient se rajouter l'inflammabilité des peuplements de **pins sylvestres dépérissants** ou morts. Phénomène résultant des canicules importantes de ces dernières années, les surfaces concernées sont importantes. Le **risque incendie** induit sera important surtout au moment de la chute de l'arbre, à prévoir dans 4-5 ans. Des regroupements de propriétaires privés pourraient être envisagés au cas par cas et la filière bois-énergie peut être un débouché pour ces pins morts. Cependant, il faut noter que ces pins sont souvent difficiles d'accès et donc peu exploitables avec les machines actuelles.

4. Une économie du bois, vecteur de développement local

4.1. Un faible volume de bois récolté

En dépit des problématiques de mobilisation du bois vues précédemment (forêt privée morcelée, difficulté d'accès...), une partie de la forêt du Pays est exploitée et participe à la filière bois locale et régionale.

	Volumes prévues à la vente (m ³)
2007	20 440
2008	32 110
2009	30 335
<i>Moyennes annuelles :</i>	
UT Colmars	9 458
UT St-André	18 170
TOTAL	27 628

Données : Agence de l'O.N.F. Alpes de Haute-Provence, 2009

Annuellement, sur les deux unités territoriales de l'ONF qui couvrent parfaitement le territoire du Pays A3V (celle de Colmars et celle de Saint-André-les-Alpes), **entre 20 et 35 000 m³** de bois sur pied sont vendues annuellement en forêts soumises.

En forêt privée, on estime le volume de bois récolté annuellement entre à environ **3 400 m³**, si on se fie à la moyenne du bois vendu annuellement, de 2002 à 2007. (*Données de la Coopérative Provence-Forêt, mars 2008*)

Néanmoins, une grande part de la récolte de bois sur les forêts privées est utilisée en autoconsommation par les propriétaires ; ces volumes de bois autoconsommés sont donc méconnus du CRPF et de la Coopérative Provence Forêt.

Sur la base de ces données, le volume de bois récolté annuellement, toutes forêts confondues, est d'environ **30 000 m³**. Ce chiffre reste relativement faible, représentant seulement 13% du volume total récolté sur le département des Alpes de Haute Provence en 2006 (*Source : Agreste PACA, Enquête annuelle par branche 2006*). Néanmoins, ce chiffre de 30 000 m³ ne prend pas en compte les coupes de bois de chauffage qui sont nombreuses mais dont il est difficile de connaître la quantité.

Sur ces 30 000 m³ récolté annuellement sur le Pays A3V, 80% environ a une destination bois d'industrie et 20% environ une destination bois d'œuvre, soit **6 000 m³**.

Le bois d'œuvre récolté annuellement sur le territoire est donc bien en dessous des possibilités des forêts du Pays.

Sur la base de 38 000 hectares de forêt de production facilement accessible, au taux d'accroissement annuel de $4 \text{ m}^3/\text{ha}$ ((données OFME 2009), environ $150\,000 \text{ m}^3$ de bois peuvent être exploitées annuellement dont environ $30\,000 \text{ m}^3$ de bois d'œuvre.

Ainsi, plus de $20\,000 \text{ m}^3$ de bois d'œuvre sont « oubliés » chaque année sur le Pays A3V.

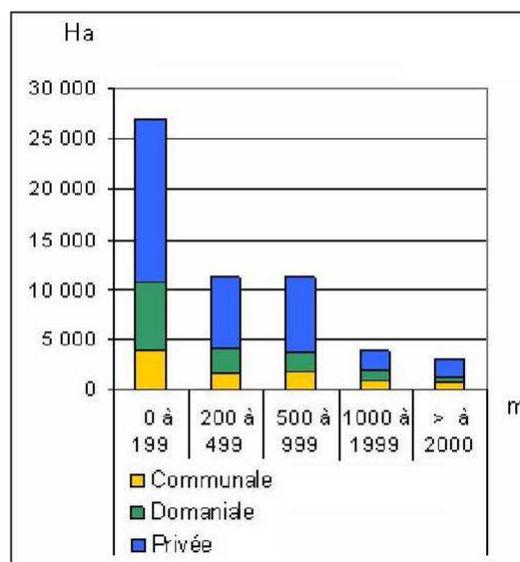
Il faut néanmoins prendre ce calcul avec nuances puisqu'il est basé sur des estimations et pour toutes essences confondues. Il permet toutefois d'avoir un ordre de grandeur de la ressource forestière qui pourrait être exploitée sur le territoire.

Comment expliquer ce résultat ?

Le mélèze, le sapin et l'épicéa ne sont pas les essences les plus présentes sur le territoire alors qu'elles sont privilégiées des professionnels. Ce manque à gagner en bois d'œuvre se trouve dans les peuplements mélangés ou d'essences délaissés par les scieurs, en particulier le pin sylvestre.

Les difficultés sont nombreuses : mauvaise réputation du pin sylvestre, peuplements très hétérogènes en essence et en qualité, propriétaires privés à mobiliser.

Ce tableau illustre l'importance de renforcer la mobilisation des propriétaires privés sur ce sujet car les surfaces boisées et facilement accessibles sont majoritairement privées.



Surface boisée de production classée par distance de débardage et par type de propriété
Source : Données dendrométriques de l'IFN, du 2ème et 3ème cycle (1999), OFME, 2005

Il est difficile de connaître la destination des bois exploités sur le Pays. D'après les ventes de l'ONF de 2003 et 2004, environ 30% des coupes sont achetées par les exploitants forestiers ou par les scieurs du Pays et les 70% restants par des exploitants forestiers de l'extérieur du territoire (du département majoritairement). Cependant, même si la coupe est achetée par un exploitant local, certains lots de bois sont vendus ensuite à des scieries italiennes.

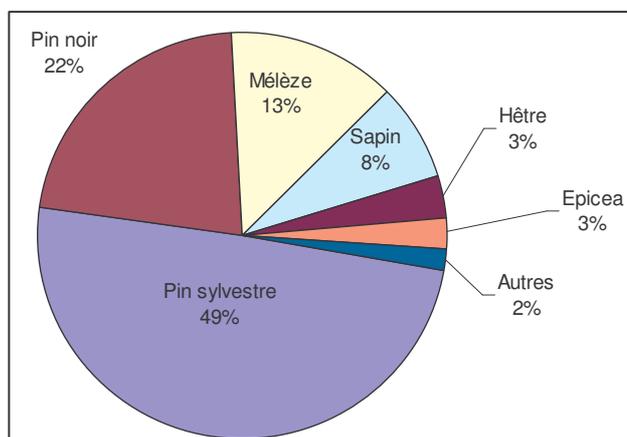
4.2. Essences, prix et destinations des bois exploités

L'essence majoritairement exploitée est le pin sylvestre, que ce soit en forêt privée ou publique.

Le tableau suivant présente la répartition des volumes de bois vendus en forêt publique du Pays A3V par essence

En 2002, le prix moyen des arbres destinés à du bois d'œuvre était de 19 €/m^3 sur pied :

- 13 €/m^3 pour le pin noir,
- 32 €/m^3 pour le mélèze,
- 8 €/m^3 pour le pin sylvestre.



Répartition des volumes de bois vendus annuellement par l'ONF sur le Pays A3V par essence forestière
Source : Données ONF 2007-2008-2009, Agence 04

Actuellement, le pin sylvestre se vend environ 10 €/m³. Le mélèze, selon son diamètre, est vendu entre 20 € et 40 €/m³ ; ce prix maximum étant atteint pour des diamètres de 45 cm et plus. Le sapin-épicéa a aussi un prix variable selon son diamètre, allant de 30 € à 40 €/m³.

Bien que le pin sylvestre puisse avoir une meilleure qualité que le pin noir, il est vendu moins cher car il a tendance à avoir des diamètres plus petits : une coupe de pins sylvestres représente donc un volume de bois moindre qu'une coupe de pins noirs, pour le même coût d'exploitation. De plus, le pin sylvestre a tendance à être plus branchu que le pin noir, donc il demande plus de temps et donc de coût de façonnage.

Les pins (noirs ou sylvestres) destinés au bois d'industrie (trituration ou chauffage) sont vendus entre 3 et 7 €/m³.

Selon l'ONF, les principales utilisations des arbres récoltés sur le Pays A3V sont :

Essences	Usages au Pays A3V
Pin sylvestre, Pin noir d'Autriche, Hêtre	<u>Qualité médiocre</u> : bois de chauffage, panneaux de particules, pâte à papier <u>Qualité moyenne</u> : Chauffage, palettes et caisses
Mélèze d'Europe	<u>Qualité médiocre</u> : bois de chauffage, panneaux de particules, pâte à papier <u>Qualité moyenne à haute</u> : charpente, plancher, menuiserie et bardage
Sapin	<u>Qualité médiocre</u> : panneaux de particules, pâte à papier <u>Qualité moyenne</u> : palettes et caisses <u>Bonne qualité</u> : charpente, menuiserie intérieure et plancher

Remarque : Si le pin noir n'est jamais utilisé en qualité sciage ou plus (difficulté à le scier, présence importante de résine), le pin sylvestre de bonne qualité peut faire un excellent bois de charpente ou de menuiserie.

Une demande globalement faible et une prépondérance de la destination trituration

Les pins sylvestres du Pays, en dépit des qualités de cette essence et de son utilisation possible en bois d'œuvre, n'ont qu'une destination industrielle ; leur utilisation en bois d'œuvre est marginale. Il est vrai qu'il est difficile de le trouver en qualité bois d'œuvre car il se développe généralement sur des stations défavorables (sols calcaires et peu profonds). Il est de meilleure qualité sur le massif d'Annot, où le sol est siliceux et plus profond. Néanmoins, **faute d'une demande plus importante pour du sciage en pin sylvestre**, les coupes ne sont pas toutes exploitées ou les billons de qualité bois d'œuvre partent en trituration. L'importance de la destination trituration est aussi liée à la prépondérance économique de l'usine Tambec à Tarascon qui influence tout le marché régional.

Le contrat d'approvisionnement, proposé par l'ONF, n'est pas développé sur le département. Cela s'explique par le fait que les entreprises ne ressentent pas le besoin de s'assurer un approvisionnement en bois, qu'elles trouvent dans les ventes classiques de l'ONF.

En définitive, l'exploitation et la récolte de bois sur le Pays A3V est assez modeste, puisque avec ses 30 à 35 000 m³ de bois récolté par an, il participe à hauteur d'environ 11% de la récolte départementale.

4.3. Les entreprises de la filière bois sur le Pays A3V

Préalable :

Il est difficile de connaître avec précision le nombre de personnes travaillant le bois sur le territoire du Pays A3V. Ces données évoluent vite et ne sont pas toujours mises à jour dans les listes de la Chambre des métiers. De plus, il est important de préciser que les artisans mènent souvent plusieurs activités pour rendre leur entreprise rentable et celle-ci sont parfois éloignées des métiers du bois : maçonnerie, pose de fenêtre préfabriquées, etc.

Si l'on exclut Monsieur Guirand qui joue le rôle d'exploitant et de scieur, deux exploitants forestiers sont sur le territoire du Pays A3V, un à Beauvezer et un à Saint-André-les-Alpes. Leur activité est de plus en plus orientée vers la vente de bois de chauffage.

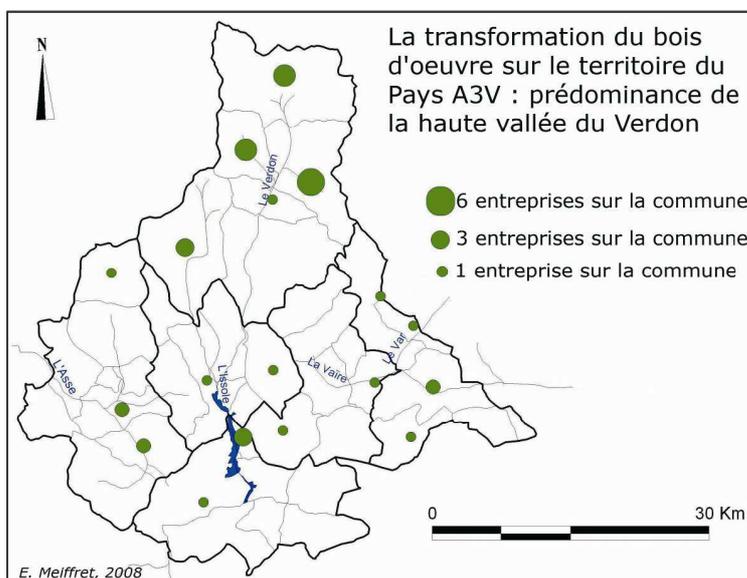
Les entreprises de transformation du bois sont majoritairement installées dans la vallée du Haut-Verdon. En effet, le canton de Colmars-Allos regroupe 56 % des entreprises du Pays (18 sur 32).

Sur les 31 entreprises inventoriées, on dénombre :

	Nbre d'entreprises	Nbre d'emplois
Scieries	3	13
Charpentiers	10	21
Menuisiers*	8	19
Entreprises mixtes (menuiserie et petite charpente*)	6	9
Ébénistes	4	4
Total	31	66

* Type de travaux de petite charpente : balcon, terrasse, mezzanine, barrière, escalier, abris à bois.

De menuiserie : cuisine, meuble, parquet, salle de bain.



Les entreprises de la seconde transformation sont majoritairement des structures de petite taille salariale : pour plus de 50 % d'entre elles, l'artisan est seul à travailler. Cette filière emploie plus de 60 personnes et a donc une certaine importance pour le territoire.

La reprise et succession de ces entreprises est une problématique importante. Il y a 20 ans il existait encore 7 scieries sur le territoire du Pays. Aujourd'hui, de nombreux artisans annoncent leur départ en retraite pour les 5 années à venir et n'ont pas toujours de successeur.

4.3.1. Les scieries du territoire

Le Pays A3V compte, en 2009, trois scieries :

- la scierie d'André Guirand, à Villars-Colmars est la plus importante : elle transforme un volume de bois d'environ 7 000 m³ par an et emploie en moyenne 9 salariés ;
- la scierie de Serge Jourdan, à Beauvezer, qui travaille à la fois en tant que scierie fixe et en tant que scie mobile ;
- la scierie de Jean-Luc Paglia, sur la commune de Thorame-Basse.

Ces deux dernières scieries travaillent entre 250 et 2000 m³ de bois scié par an environ et emploient une ou deux personnes.



Scie mobile
Photographie : Pays A3V, 2005



Scierie Guirand
Photographie : Pays A3V, 2007

Une quatrième scierie était encore présente jusque fin 2008 : celle de Monsieur Bremond à Barrême. Pour des raisons familiales, elle s'est arrêtée mais un groupement d'agriculteurs l'a rachetée en automne 2009 pour l'installer et la faire fonctionner sur la commune de Le Fugeret.

Elles présentent toute la particularité d'avoir plusieurs activités complémentaires au sciage du bois : la vente de bois de chauffage, la fabrication de mobiliers de jardin et l'élagage. La scierie mobile est particulièrement intéressante pour les propriétaires forestiers privés, souhaitant valoriser leur bois mais ne pouvant pas supporter de trop gros coûts d'exploitation. Celle de Monsieur Jourdan a été mise à contribution pour des fêtes du bois organisées par le Parc Naturel Régional du Verdon.

Les essences sciées sont :

- le mélèze,
- le sapin – épicéa (vendu sous la même appellation),
- le pin sylvestre.

La scierie de M. Guirand de Villars-Colmars est la seule à transformer le pin sylvestre. Si sa qualité reste majoritairement de la trituration ou de palette, il est possible de trouver des grumes de qualité charpente ou menuiserie. Le problème du pin sylvestre de pays reste néanmoins sa longueur : les arbres étant souvent tordus, il est difficile de scier des planches au-delà de 5 mètres de long.

- de manière anecdotique, pour des commandes spécifiques, du cèdre, noyer, érable.

Approvisionnement :

Pour s'approvisionner en bois, la scierie de M. Guirand exploite elle-même des coupes locales (80 % de ses coupes achetées à l'ONF dans la vallée du Verdon, de la Vaire, de la Haute vallée du Var ou de Daluis). Les tarifs des bois rentrant, rendu scierie (débardage et transport compris) sont de 70€/m³ pour le mélèze, 60€/m³ pour le sapin et 45€/m³ pour le pin.

Les deux autres scieries les achètent à un exploitant forestier (en provenance de la vallée de la Blanche, de l'Ubaye ou des Hautes-Alpes). Les prix moyens des grumes achetées sont de 150€ / m³ pour le mélèze et de 75€ / m³ pour le sapin-épicéa.

Ces scieurs mettent en avant des problèmes de qualité des bois pour le territoire du Pays A3V ou de trop faible quantité de bois de qualité sciage dans les coupes proposées.

Vente :

Dans les scieries du Pays, le bois qualité sciage est vendu :

- 450 € / m³ HT pour le mélèze,
- 300 € / m³ HT pour le sapin – épicéa,
- environ 280 € / m³ pour le pin sylvestre.

Pour du coffrage ou de la palette, la scierie de Villars Colmars vend le pin sylvestre à 195 € / m³ HT.

Le bois est vendu encore vert. De manière générale, les scieries locales travaillent à la commande (débit sur liste) et ne proposent pas de sections standards ou de produits finis.

La scierie de Villars Colmars propose des prestations supplémentaires pour le bois scié :

- séchage (séchoir à gaz) : + 85 € / m³ HT, quelque soit l'essence.

Le bois sec est particulièrement demandé par les menuisiers, qui ne peuvent pas travailler avec du bois vert, contrairement aux charpentiers.

- traitement du sapin et du pin sylvestre contre la pourriture : + 68€ / m³ HT
- rabotage : + 106 € / m³ HT.

La clientèle est constituée par les artisans du bâtiment (au 2/3), principalement ceux de la vallée du Haut-Verdon (charpentiers et quelques menuisiers) et des particuliers (résidents principaux et secondaires). Dans l'ensemble, le bassin de clientèle actuel est local, départemental et ponctuellement, plus éloigné pour la scierie de Villars Colmars (Var, Marseille, les magasins de la société SAMSE à Digne, Sisteron et Manosque).

Une augmentation de la demande est constatée ces dernières années et attribuée à deux phénomènes :

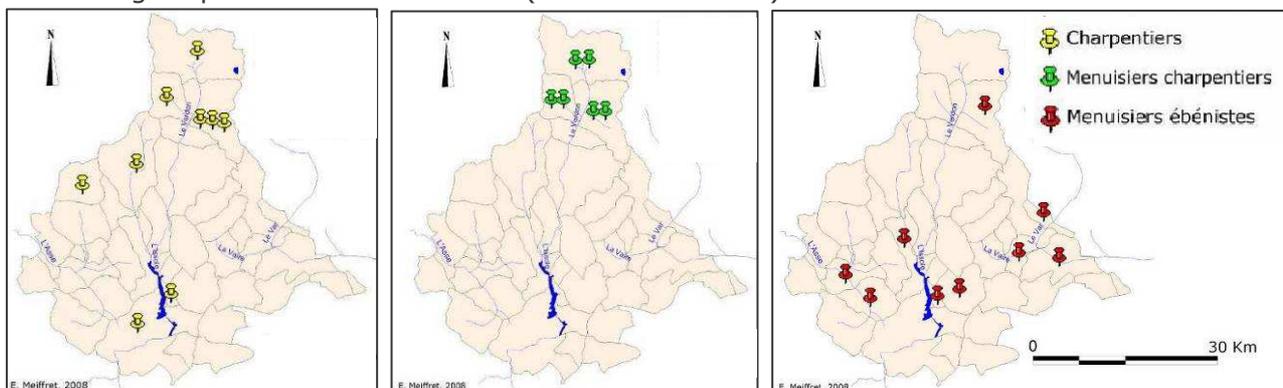
- l'amélioration de l'image « écologique » d'une utilisation de bois local dans la construction,
- la fermeture des scieries de la région PACA et une baisse de concurrence pour les scieurs de mélèze.

Si le Pays A3V a la chance de posséder encore des scieries sur son territoire, il faut insister sur le fait que la scierie de Villars Colmars, épine dorsale de la filière bois du Pays, est sur le point de cesser son activité (âge du scieur et manque de repreneur).

La fermeture de cette scierie risquerait d'entraîner une régression considérable de la filière bois locale.

4.3.2. La deuxième transformation

Les charpentiers ou les entreprises mixtes (charpente et menuiserie) sont majoritairement implantés dans le Haut-Verdon tandis que les entreprises de menuiserie-ébénisterie sont davantage réparties sur le territoire. (cartes ci-dessous)



Le tableau suivant détaille, pour les différents corps de métier de la seconde transformation sur le Pays les bois utilisés, leur provenance et la clientèle.

Type d'entreprise	Essences utilisées	Approvisionnement	Volume de bois / an	Clientèle	Remarques Problèmes rencontrés
Charpentiers	Mélèze pour usage extérieur Sapin pour usage intérieur	80 % du bois des scieries du Pays : poutre, bardage et grosses sections 20 % bois de négoce en essences non locales et bois d'ossature ou marchands de matériaux locaux*	Moyenne de 50 m3/an /entreprise	80 % rénovations	Le bois vert convient aux travaux de charpente Traités, rabotés 4 faces, aux arêtes chanfreinées (normes anti-incendie), les bois d'ossature ne sont pas disponibles en scierie locale.
Menuisiers et ébénistes	Mélèze, pin sylvestre, fruitiers, bois exotiques	Quasiment que du bois de négoce Fournisseurs : Coffréo Bona (06), Pano France, Sicobois (06), Juillet Bois(13) et Littoral Bois (13)	Moyenne de 30 m3/an /entreprise	Clientèle aisée, locale ou régionale	Concurrence des menuiseries industrielles Niche de diversification : prestation de pose en activité complémentaire
Atelier bois ONF	Pin sylvestre, Mélèze, Autres (sapin, chêne, frêne, douglas, iroko)	80 m3/an de pin sylvestre traité classe 4 provenant de Massif Central ou Europe de l'est, (fournisseurs : Piveteau et Crouzoulon en Haute-loire) 40 m3/an Mélèze local provenance Haute-Bléone, Haut-Verdon, 8 m3/an autres essences	env. 120 m3/an	60% collectivités locales, entreprises et associations et 40% en interne à l'ONF	Subit également la concurrence des entreprises industrielles mais parie sur la qualité et la durabilité des produits
Entreprises mixtes (menuiserie et petite charpente*)	Mélèze, sapin, pin sylvestre, feuillus (chêne, noyer, châtaignier)	Mixte : - bois de négoce pour la menuiserie : chêne, noyer, châtaignier, mélèze, sapin et pin - bois des scieries locales pour la charpente	Non connu	70 % rénovations	Les menuisiers charpentiers du Haut-Verdon s'approvisionnement nettement plus auprès des scieries locales que ceux situés sur le reste du Pays

*Quatre marchands de matériaux sur le Pays A3V :

- Blanc Matériaux à la Mure-Argens,
- Blanc Matériaux à Colmars,
- Blanc Matériaux à Annot,
- Chaix Matériaux à Castellane.

Ces entreprises proposent également du bois pour la charpente, en provenance de grossistes.

Approvisionnement :

Le bois local, tel que proposé par les scieries, est adapté aux besoins des charpentiers mais pas à ceux des menuisiers.

Les raisons sont les suivantes :

- le bois des scieries locales est du **bois vert**, impossible à travailler pour les menuisiers.

Ces derniers devraient donc acheter des planches de bois vert, puis les stocker et les laisser sécher pendant au moins trois ans.

Si avoir un stock est une bonne solution, il est impossible pour un artisan d'en constituer un car cela représente une trop grosse immobilisation de capitaux sur une période trop longue. De plus, cela nécessite un local suffisamment grand sur lequel ils devront payer des charges. Ainsi, la plupart des entreprises fonctionnent en «flux tendu» et si deux menuiseries ont un petit stock de bois (de l'ordre de 4 à 8 m³), elles sont néanmoins besoin de passer des commandes de bois sortis du séchoir de la scierie de Monsieur Guirand ou chez les négoce.

- les **délais** sont jugés **trop longs** et engendrent un cercle vicieux pour l'utilisation du séchoir.

En s'approvisionnant chez les négoce, Monsieur Guirand, qui a besoin de faire tourner son séchoir plein (question de rentabilité) met plus de temps à le remplir car la demande diminue et les délais de livraison se rallongent. Résultat : les menuisiers ne pouvant pas se permettre d'attendre trop longtemps commandent du mélèze ou du pin sylvestre aux négoce.

- enfin, pour une série de **raisons pratiques**.

En effet, les négoce fournissent les essences classiques mais toute autre essence (fruitier, exotique), ils démarchent mensuellement les artisans à domicile et sont les seuls fournisseurs de produits finis (panneaux mélaminés, tri plis, etc.) et facilitent les livraisons (livrer à domicile dans un délai de 15 jours). Ils incitent donc les artisans à grouper toutes leurs commandes auprès d'un seul fournisseur. Les provenances sont multiples : autres régions françaises, Allemagne, Scandinavie, Russie ou Lituanie.

Cependant, une minorité d'artisans ont conscience que la solution du bois de négoce n'est pas la meilleure, car elle est nettement plus chère, les dimensions standard imposées impliquent des pertes de bois et la qualité n'est pas toujours irréprochable.

Le **pin sylvestre est délaissé** au profit du sapin pour les travaux de charpente ou de menuiserie, en usage intérieur. Les artisans évoquent les aspects suivants :

Avantages :	Inconvénients :
Le pin sylvestre est moins cher,	Essence moins disponible dans les scieries locales,
Le pin sylvestre en bois d'œuvre présente de très bonnes qualités pour de la charpente ou de la menuiserie	Difficile d'en trouver sur de grosses sections,
Pour certains, le pin sylvestre traité peut remplacer sans problème le sapin,	Manque de confiance en cette essence,
	Pour certains, trop noueux et trop nerveux

Des exemples de valorisation du pin sylvestre existent :

- EBE Bois à Aubagne, bois rondiné pour du mobilier d'extérieur,
- Artisans de Lozère, gamme de mobilier typique,

-...

Témoignage d'un scieur local :

« les menuisiers n'ont pas confiance dans le bois local, ils ne s'arrêtent même pas pour demander les tarifs alors qu'on serait moins cher que les négociés ».



Table en rondins de pin sylvestre, entreprise EBE Bois, 2008

Source : E. Meiffret, Pays A3V, 2008



Buffet et table en pin sylvestre, Lozère

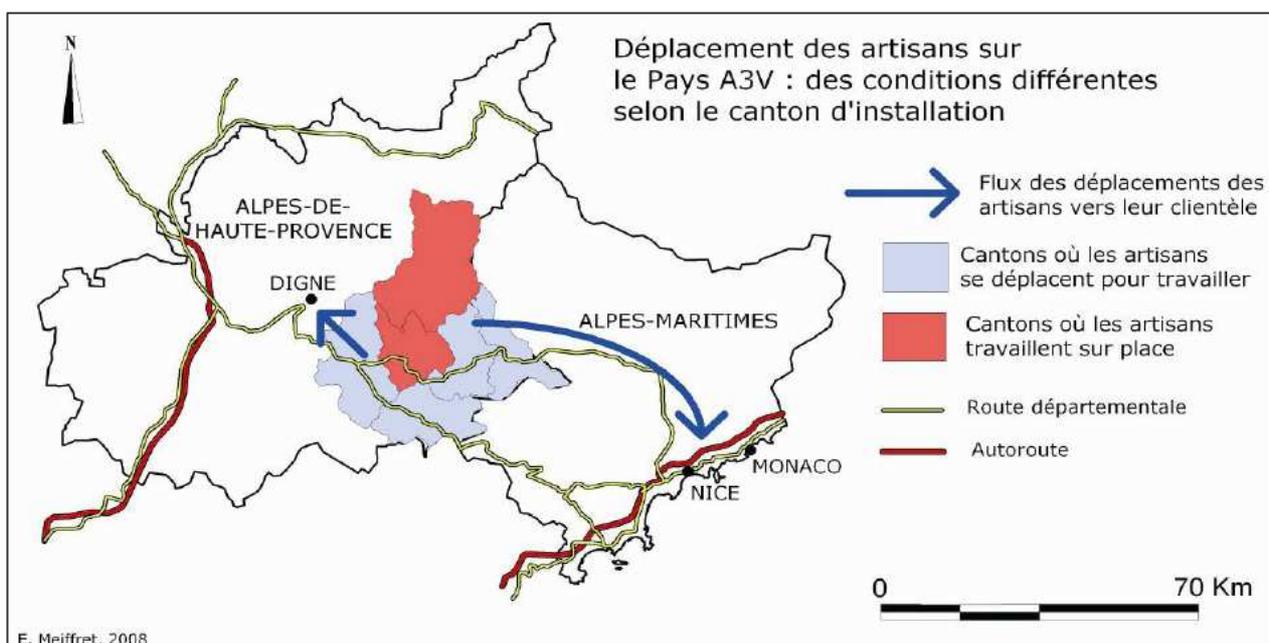
Source : PNR Verdon

Clientèle et débouchés :

Ces artisans qui travaillent le bois vivent des logiques différentes, selon leur situation sur le territoire du Pays A3V.

Ceux qui sont installés dans le Haut-Verdon, travaillent presque exclusivement sur place, mis à part quelques déplacements occasionnels pour des clients sur les villes du littoral de PACA ou dans l'arrière pays niçois, pour des chantiers originaux. Dans le Haut-Verdon, la **clientèle de résidents secondaires** fait beaucoup travailler les artisans, en moyenne pour **plus de 60% de leur activité** et l'entretien ou l'aménagement des hébergements touristiques des stations de ski représente une manne pour les artisans du secteur. Dans l'ensemble, les artisans arrivent à trouver une clientèle au pouvoir d'achat suffisamment élevé, correspondant à leurs réalisations de qualité, notamment pour les menuisiers.

Les artisans du reste du territoire, installés sur les cantons de St André les Alpes, Castellane, Barrême, Annot et Entrevaux travaillent plus avec les collectivités locales et les résidents principaux, même si les résidents secondaires leur apportent encore de l'activité. Ces artisans, qui sont surtout des menuisiers-ébénistes, s'adressent à une clientèle au pouvoir d'achat élevé recherchant du travail artisanal et de qualité. Ils ont plus de mal à la trouver que leurs confrères du Haut-Verdon et sont souvent contraints de se déplacer, vers Digne, les Bouches du Rhône ou les Alpes Maritimes. Sur place, ils ne réalisent la plupart du temps que des travaux de premières nécessités, pour des gens qui ont un budget très serré.



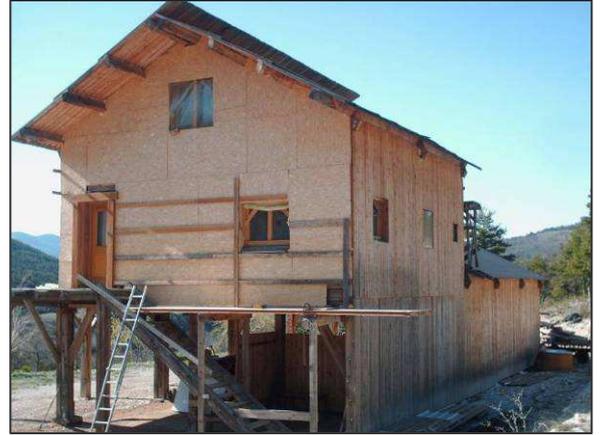
Quelques réalisations en bois local en images



Table en mélèze, atelier bois ONF



Barrières en mélèze



Maison en ossature bois en construction



Escaliers et balcon en mélèze de Pays



Couverture en bardeaux de mélèze



Charpente en sapin local



Charpente en mélèze

Quelques réalisations artistiques bois tourné / bois gravé :



4.4. La filière bois-énergie

Fort de ses 54 % de surface forestière, avec des besoins de chauffe importants et une essence majoritaire, le pin sylvestre, aux qualités souvent médiocres, le Pays a mené une politique active pour le développement de la filière bois-énergie sur son territoire. Les élus sont également moteurs de cette dynamique et la Communauté de Communes du Haut Verdon Val d'Allos s'est dotée, depuis 2005, de la compétence en matière d'études bois-énergie.

Les objectifs déjà affirmés du Pays et inscrits dans sa Charte sont donc à la fois économique, environnemental et territorial. Il s'agit de :

- maintenir, créer des emplois localement et contribuer à la formation des acteurs de la filière ;
- relancer l'exploitation de bois en proposant aux forêts communales, privées ou domaniales un débouché possible pour les déchets de coupes et des arbres dépérissants ;
- réduire la pollution en privilégiant la mise en place de circuits courts ;
- trouver des solutions pour que les projets bois-énergie déjà en émergence sur le Pays se concrétisent.

Le Conseil de développement, dans son rôle d'alerte et de veille, a été le premier à s'investir pour le bois-énergie et a interpellé les élus de la Communauté de communes Haut-Verdon Val d'Allos à l'occasion de la réhabilitation de la maison de Pays de Beauvezer prévue avec un chauffage électrique. Ainsi, depuis décembre 2004, une chaudière automatique à plaquettes chauffe les 1 000 m² de la maison de Pays et les plaquettes qui l'alimentent sont issues du broyage des déchets de la scierie Guirand située à Villars-Colmars, à moins de 5 km. Cette première installation à Beauvezer représente donc une opération vitrine pour le Pays : grâce à 80 % de subventions, l'amortissement de cette chaudière a été de 3 ans et la Communauté de communes réalise 11 000 € d'économies annuelles en chauffage.

Pour la mise en place d'une filière sur le territoire, le Pays a travaillé sur plusieurs aspects :

4.4.1. Sensibilisation des collectivités

Depuis 2004, l'antenne forêt du Pays sensibilise les communes au choix de cette énergie et les accompagne dans la mise en place de leurs orientations stratégiques. Avec l'appui de la Mission Régionale Bosi-énergie (MRBE), le Pays a organisé de nombreuses réunions d'animation et visites locales à destination des élus et techniciens et des membres du Conseil de développement (atelier de fabrication de poêles de masse à Sausses, salon du Bois-énergie à Lons le Saunier, visite de chaufferies de puissance variable en Isère, Lubéron, Pyrénées Orientales et Alpes de Haute-Provence).

Par le biais de son équipe qui suit des projets liés au tourisme, à la culture, aux services publics, etc., le Pays est averti de tout projet de réhabilitation ou de construction de bâtiments. Le Pays propose alors de rencontrer les élus ou les porteurs de projets pour leur présenter les atouts économiques, écologiques et territoriaux du bois-énergie et les accompagner sur ce genre d'opérations, si elle s'avère rentable.

En 2008, lors de l'évaluation de la politique forestière du Pays (menée à l'occasion du bilan de la Charte forestière du massif d'Annot 2004-2008), le Pays a fait un bilan mitigé du démarrage de la filière bois-énergie. Si les projets émergents sont nombreux et font tous l'objet de note d'opportunité et souvent aussi d'études de faisabilité, les réalisations restent faibles.

Les explications sont les suivantes :

- projet peu rentable,
- projet pas assez financé pour déclencher sa faisabilité.

Les deux explications sont liées, étant donné que les subventions sont calculées de manière à ce que l'amortissement du projet, par rapport à un chauffage au fioul, soit compris entre 5 et 15 ans. Cependant, ces calculs ne prennent en compte ni les coûts liés à l'installation d'un réseau interne hydraulique (déjà en place pour un chauffage central mais inexistant avec des convecteurs électriques), ni les coûts d'isolation préalables (plafond de consommations imposé).

Ces aides sont également plafonnées et proportionnelles à la puissance de la chaudière envisagée. Hors les projets du Pays, en raison des petites communes qui le composent, sont généralement de faible puissance.

Parmi la quinzaine de projets étudiés, seuls 3 sont en cours de réalisation (en plus de la chaudière de la Maison de Pays) :

- Allos construit actuellement son réseau de chaleur pour de nombreux bâtiments : Mairie, la poste, bibliothèque, salle des fêtes, logements, centre médico-social et espace culturel ;

- Annot effectue la rénovation de son village de vacances avant de mettre en place une chaudière pour ce bâtiment ainsi que les écoles primaires et maternelles du canton ;

- Clumanc vient d'obtenir une subvention de 80 % (au titre du Fonds d'initiative locale de la Région) pour sa petite chaudière de 60 KW devant chauffer l'école, la mairie et la salle polyvalente.

De nouveaux projets sont en émergence à Saint-André, Barrême et Thorame-Basse.

4.4.2. Sensibilisation des particuliers

Le Pays a mis en place deux Opérations Programmées de l'Habitat (OPAH) aujourd'hui portée par les communautés de communes du Pays. Elles ont pour objectif de permettre l'amélioration de l'offre locative sur le territoire du Pays et offrent des taux d'aides avantageux pour un propriétaire privé souhaitant rénover ses logements à louer.

L'OPAH joue, par rapport à la promotion du bois-énergie, un double rôle :

- elle répertorie des projets potentiels bois-énergie pour les communes pour 2008-2012 à l'occasion de la réhabilitation ou la construction de logements ou d'autres bâtiments,
- elle liste le nom des propriétaires engagés dans l'opération qui pourront faire l'objet d'une sensibilisation aux énergies renouvelables.

En organisant des manifestations ouvertes au grand public ou en participant à des événements, le Pays fait la promotion du bois-énergie :

- La fête du bois organisée à l'occasion de l'inauguration de la chaudière de la Maison de Pays à Beauvezer : du 13 au 15 mai 2005, 3 journées consacrées à la forêt et au bois ont permis de sensibiliser un public nombreux et de mettre en avant les multiples professions de la filière bois du Pays.
- La fête du Parc Naturel Régional du Verdon, la foire agricole de Saint-André-les-Alpes, etc. avec tenue d'un stand, affiches et plaquettes.
- De plus, le Conseil de Développement du Pays a organisé, pour l'hiver 2007, des visites d'installations exemplaires dans le domaine de l'énergie et de l'habitat sur le territoire du Pays : chaudière à plaquettes, chaudières et poêles à granulés, etc.

Enfin, la promotion générale de cette énergie passe par la rédaction d'articles dans des revues spécialisées présentant l'action menée par le Pays en faveur du bois-énergie. (« Forêt Méditerranéenne » et « Info DFCI » en 2006)

4.4.3. Collaboration entre le Pays et les professionnels de la filière bois

Le Pays Asses, Verdon, Vaire, Var travaille en lien étroit avec les professionnels locaux de la filière bois (scieurs, artisans plombiers, chauffagistes, revendeurs de chaudières et de poêles). Il les sollicite pour participer aux nombreuses animations à destination des élus ou du grand public citées ci-dessus (démonstrations, journées de formation, fêtes, etc.)

En juin 2007, le Pays a organisé une journée d'information qui leur était spécialement destinée. En collaboration avec la Fédération du bâtiment et la CAPEB, cette journée a réuni des artisans de tout le département. Les architectes locaux et départementaux étaient également conviés à cette journée. Les plombiers chauffagistes ont ainsi pu visiter la chaudière à plaquettes de la maison de Pays et 2 chaudières à granulés installés chez des particuliers.

L'impact du travail d'animation du Pays sur le bois-énergie sur les activités économiques des professionnels de la filière bois s'affirme peu à peu :

- la mise en place de la chaudière à plaquettes de la maison de Pays a déterminé Monsieur Guirand, un des derniers scieurs locaux, à valoriser une partie de ses déchets de scierie en plaquettes,
- des sociétés AKTON France, spécialisée en bois-énergie chez les particuliers s'installent sur le Pays, à la recherche de clients privés (installateurs à Braux en 2007, vente de poêle en 2009 à St-André-les-Alpes),
- Monsieur Ney, plombier chauffagiste et installateur de panneaux solaires de Saint-André-les-Alpes a contribué à l'installation de l'une des premières chaudières à granulés et cette expérience formatrice lui ouvre des portes pour se spécialiser dans ce domaine.

4.4.4. Bilan des difficultés rencontrées par le Pays pour l'émergence de la filière bois-énergie

La ressource et les professionnels du bois prêts à faire de la plaquette sont déjà présents sur le territoire. Le Pays est confronté à des difficultés de mise en œuvre liées au coût important des projets pour des communes rurales aux moyens financiers limités. C'est le cas pour des projets en cours sur les communes de Beauvezer, Castellane et Clumanc.

Le Président du Pays et l'équipe technique ont porté ces dossiers délicats auprès des différents services de la Région PACA (forêt, énergie, aménagement du territoire) en mai 2009 et des solutions financières seront trouver pour débloquer ces premiers projets, indispensables au démarrage d'une filière sur le territoire. La Commune de Clumanc s'est vu depuis, en novembre 2009, aidé par la Région sur son projet bois-énergie à hauteur de 80%.

Pour rappel, les difficultés financières rencontrées sont dues à :

- des contraintes topographiques de ce territoire de montagne qui engendrent des surcoûts quant à l'implantation du silo (zones inondables, villages étroits,...),
- des bâtiments anciens peu ou pas isolés et majoritairement dénués de réseaux internes hydrauliques,
- des financements publics faibles qui rendent le projet non rentable avant 15-20 ans et jugés insuffisamment incitatifs par les maîtres d'ouvrage.

En synthèse :

PLACE DU BOIS DANS L'ÉCONOMIE LOCALE

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none">- Une scierie de taille moyenne, épine dorsale de la filière locale ;- Un potentiel important bois-construction (notamment avec la réhabilitation de maisons secondaires) ;- Forte demande de bois de qualité par les professionnels ;- Présence d'un marché transfrontalier qui permet d'ouvrir d'autres perspectives ;- Structuration en cours au niveau du bois énergie et motivation des élus.	<ul style="list-style-type: none">- Réseau routier avec points de blocage et limitations de tonnage ;- Manque de séchage ou délais trop longs pour l'approvisionnement local des artisans ;- Mauvaise image du Pin sylvestre- Pas d'unité de transformation pour valoriser les bois de mélèze de qualité moyenne et médiocre ;- Un manque de sensibilisation pour l'utilisation de la construction bois ;- Le problème de la reprise (et diversification) d'activité des exploitants et scieurs.

5. Des interactions entre agriculture et forêt

5.1. Une activité pastorale indispensable

L'activité agricole sur le territoire du Pays A3V est importante. En 2009, on dénombre **198 exploitations**, en réduction de 20 % par rapport à 2000. Elles ont pour la plupart un statut individuel. Neuf exploitations ont un statut sociétal tel que l'EARL (Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée) ou le GAEC (Groupement Agricole d'Exploitation en Commun). La moitié d'entre elles sont tenues par des agriculteurs de plus de 50 ans et connaîtront, d'ici une quinzaine d'années, le problème de transmission et de reprise.

Le Pays A3V travaille actuellement, avec la Chambre d'agriculture 04, à la mise en place d'une charte concertée d'agriculture durable. Les 4 thématiques prioritaires identifiées sont l'augmentation des revenus (diversification des activités, circuits courts), l'aménagement du foncier et de l'urbain, l'installation et la reprise et l'environnement et la ressource en eau

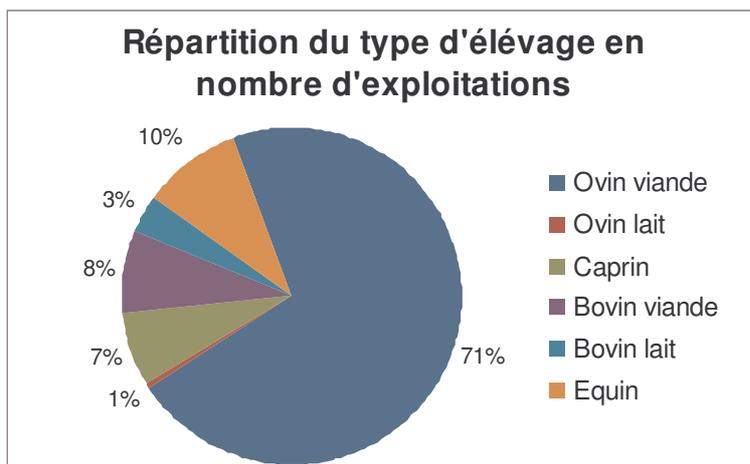
74 % des exploitations font de l'élevage et l'élevage ovin viande est l'activité traditionnelle dominante (107 élevages ovins en 2008).

Ces élevages se répartissent comme suit :

Les races de brebis viande présentes sont des races rustiques :

- La Préalpes du Sud,
- La Mérinos d'Arles,
- La Mourérous.

La taille moyenne des troupeaux est d'environ 480 brebis mais la médiane se situe à 350 bêtes.



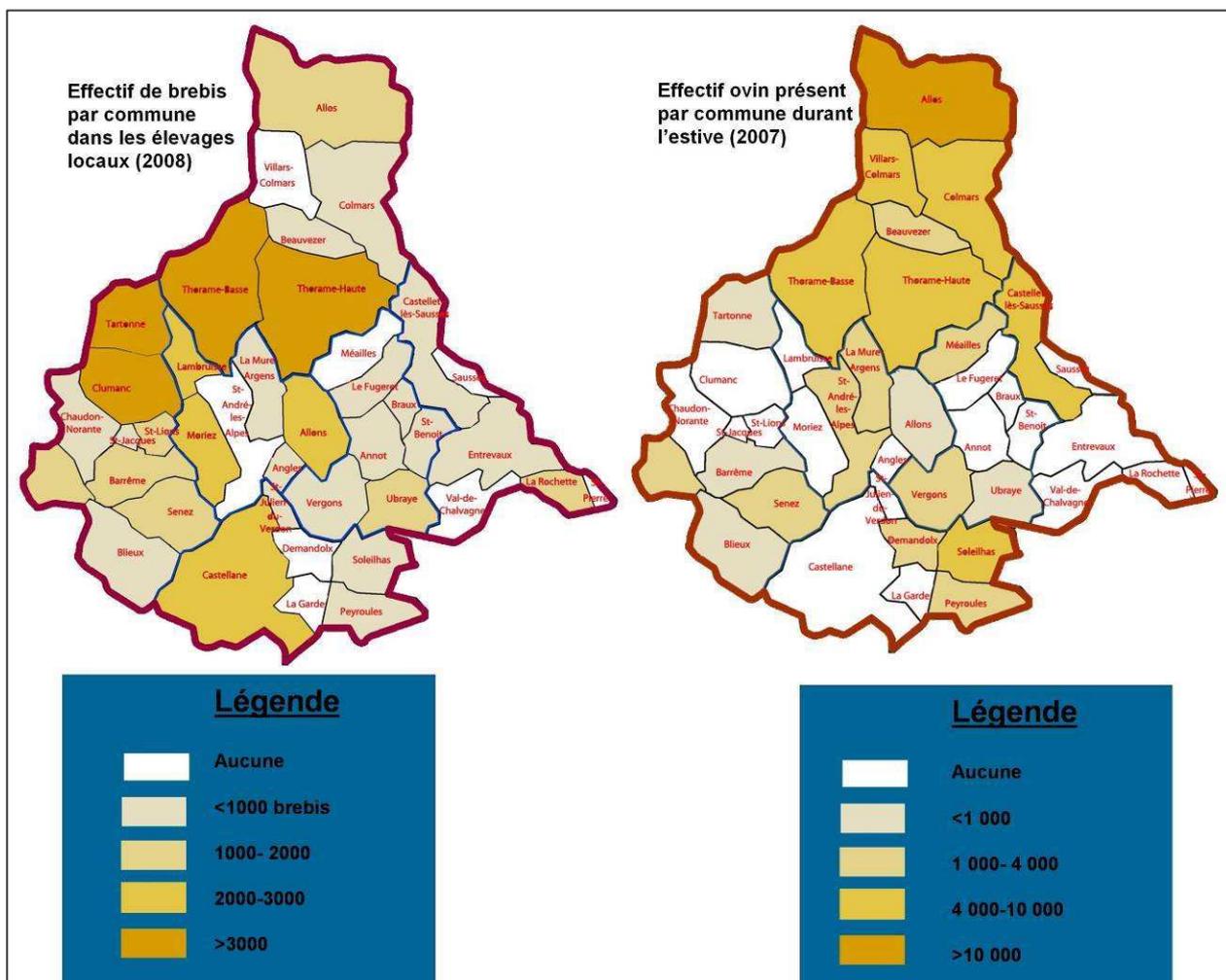
Source : Chambre d'Agriculture, 2009

Les terres utilisées par les exploitations agricoles sont de 3 types :

- « l'Ager », les surfaces toujours en herbe (STH) qui constituent 80 % de la surface agricole utile (SAU). Elles sont en fond de vallée, mécanisables et fournissent céréales et fourrages. Elles rendent les éleveurs plus autonomes et limitent leur coût de production. Sur le Pays, elles sont plus présentes dans les vallées de l'Asse et des Thorame.
- « le Saltus », surfaces de versants de montagne à faible valeur agronomique. Ce sont des zones intermédiaires composées de landes et de bois qui ne peuvent être valorisées que par l'élevage. Elles servent de zones de parcours en demi-saison.
- « l'Alpe », les alpages et prairies d'altitude valorisées par la montée en estive des troupeaux ovins sédentaires ou des troupeaux transhumants venant essentiellement du Var.

Si les transhumances hivernales vont descendre environ 8 000 brebis du Pays dans le Var, les Bouches-du-Rhône, le Vaucluse et l'Ardèche, le territoire accueille 36 000 brebis (80 éleveurs) supplémentaires venues pour l'estive (*Source* : DDSV 04, 2008). L'effectif ovin en

été se concentre donc sur le Haut-Verdon, Castellet-les-Sausses et Soleilhas. (voir cartes ci-après).



Source : DDSV04, Chambre d'agriculture et P. Lonjon-Pays A3V, 2008

Deux logiques sont développées par les éleveurs selon l'importance de surfaces mécanisables qu'ils possèdent :

- la logique fourragère (surfaces mécanisables importantes) : les éleveurs laissent les bêtes en bergerie pendant 5 mois environ car ils sont autosuffisants en fourrage et en céréales. L'agnelage principal a lieu en automne sur les regains. L'irrigation permet de faire deux coupes de foin par an.
- la logique pastorale majoritaire (beaucoup de parcours et peu de terres mécanisables). Les éleveurs valorisent au mieux leur parcours en gardant les animaux en extérieur le plus longtemps possible pour éviter d'être dépendant en fourrage. Les temps en bergerie sont au maximum limités. L'agnelage principal est au printemps afin que les agneaux soient élevés à l'herbe et non au fourrage.

25 groupements pastoraux sont constitués sur le Pays A3V, ce qui représente :

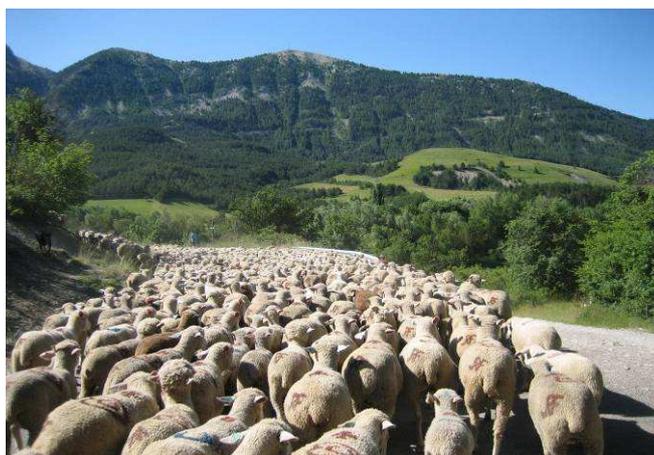
- 47 000 ovins,
- 90 éleveurs,
- 27 000 ha (16 % du Pays) dont 11 000 ha de domanial et 9 500 ha de communal soumis au régime forestier.

La banalisation de la fermeture des paysages est mal vécue par les éleveurs. Ils ont eux-mêmes propriétaires ou locataires de parcelles forestières qu'ils utilisent pour pâturer ou pour produire leur bois de chauffage.

Témoignages d'agriculteurs :

« Il y a des endroits où je monte une fois par an, c'était des terres qui étaient exploitées avant ; maintenant ce n'est que des broussailles, des ronciers, les ruines au milieu, ça te sert la gorge. »

« Les pins et les broussailles ça poussent vite »



La transhumance locale dans le Haut-Verdon
 Source : Aline Bousseau, Chambre d'agriculture 04

5.2. Une châtaigneraie en cours de rénovation

Par sa nature géologique gréseuse, le massif d'Annot abrite une châtaigneraie fruitière ancienne qui couvre plus de 1 000 ha.

5.2.1. Contexte

Le châtaignier est l'arbre emblématique du massif d'Annot. Il est perçu comme un patrimoine ancien auquel les habitants tiennent, d'autant plus qu'une grande partie de la population est âgée et a connu l'exploitation des châtaigneraies. Cette culture est d'ailleurs toujours fêtée, chaque année, à Le Fugeret, lors de la fête de la châtaigne en novembre. Quelques agriculteurs et exploitants vendent leurs produits (châtaigne fraîche, pain, confiture, etc.) à cette occasion.

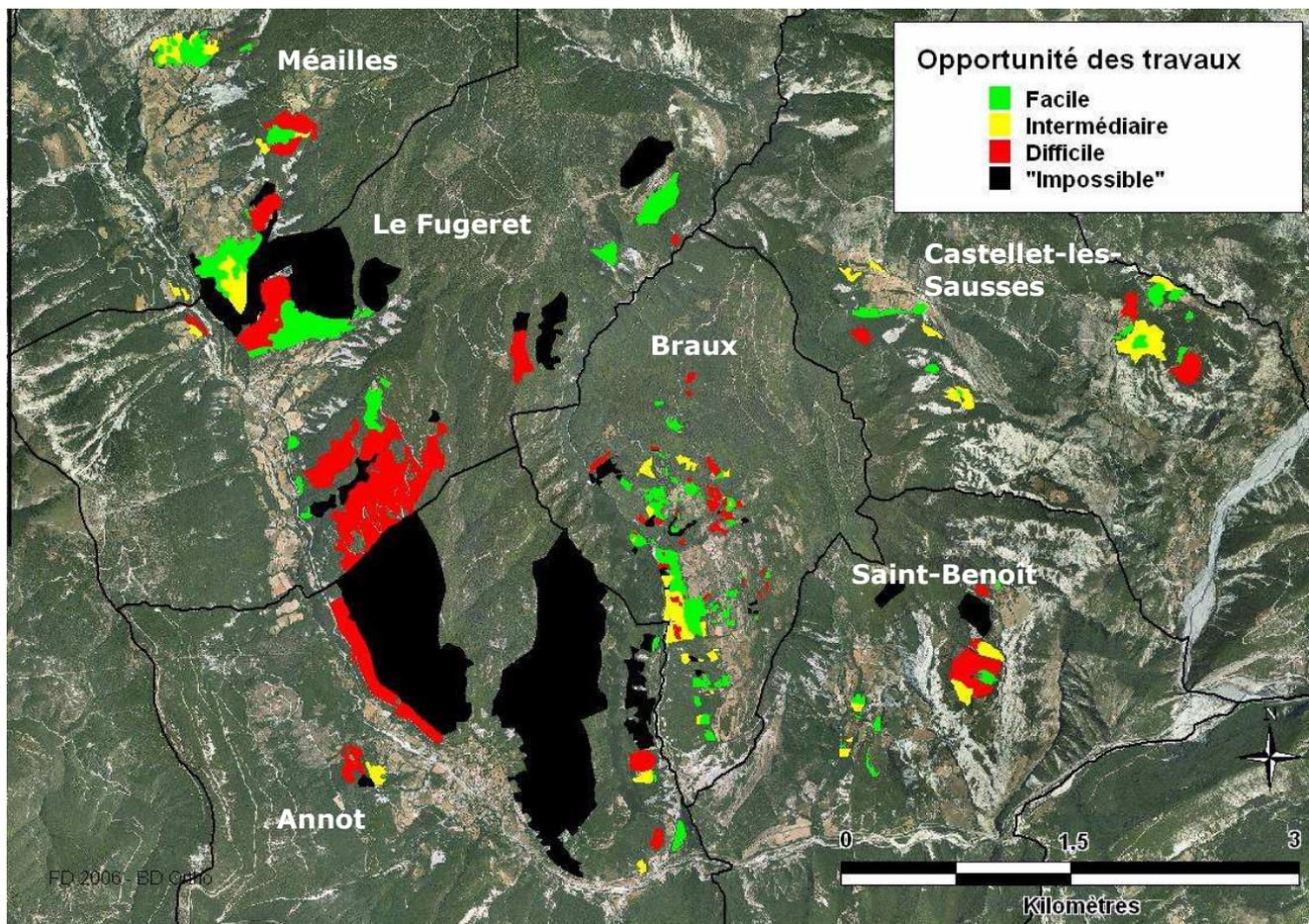
La Charte Forestière de Territoire du massif d'Annot créée en 2004 sur l'initiative du Conseil Général des Alpes de Haute Provence a inscrit la rénovation de la châtaigneraie du massif comme l'une de ses actions phares (Axe 2 : Renforcer le lien agriculture - forêt).

La châtaigneraie est privée à 90 %. Elle couvre 1 060 hectares qui, à la suite d'une analyse cartographique effectuée par le Pays en 2006, se répartissent comme suit :

état des châtaigneraies	Annot	Braux	Castellet-les-Sausses	Le Fugeret	Méailles	Saint Benoît	Massif
entretenus	3,9	6	14,6	40,9	19,1	3,5	88,5
abandonnés	2,9	46,4	16,6	145,2	18,6	1,2	231,1
dégradés	446,2	62,7	17,8	146,6	26,5	39,5	740,3
total	453	115,1	49	332,7	64,2	44,2	1059,9

8 % de la châtaigneraie du massif est entretenue, 22 % abandonnée et 70 % dégradée.

Sur ces 1 000 ha environ, **300 ha** sont jugés **potentiellement rénovables** tandis que les 700 restants ne semblent pas intéressants à rénover pour différentes raisons : accessibilité trop périlleuse, arbres en trop mauvais état ou trop peu nombreux.



Source : F. Dalmasso, Pays A3V, 2006

Les propriétaires sont organisés en 5 Associations Syndicales Libres pour gérer et remettre en état cette châtaigneraie :

Périmètre	Nom de l'ASL	Année de création	Nombre de propriétaires	Surface concernée (ha)
Le Fugeret	Association Fugerétane pour la Rénovation de la Châtaigneraie (AFREC)	2002	24	92
Braux	Lo Castagno de Braou	2002	50	68,2
Méailles	La Raboune	2002	19	24,5
Castellet-les-Sausses	La Verdale	2004	15	65
Annot	Murmure de la forêt	2009	12	53,9
TOTAL			120	303,6

5.2.2. Menaces sociale, économique et écologique

- sociale : la majorité des propriétaires sont âgés et sont investis dans cette rénovation par un lien affectif avec ses arbres et la nostalgie de l'époque faste où ces vergers étaient très bien entretenus. ils n'ont donc pas la capacité physique d'entretenir les arbres, ni la motivation pour développer une valorisation économique du fruit. Le problème se pose de la même façon avec les résidents secondaires qui constituent plus de la moitié des adhérents.

- économique : la vente de la châtaigne se fait majoritairement de façon souterraine et il est difficile d'engager les propriétaires dans des démarches collectives et officielles.

- écologique : certaines maladies mettent en danger cet arbre, qu'elles soient déjà présentes ou menacent d'arriver.

Il faut citer :

- le **chancre** de l'écorce *Endothia Parasitica* ou *Cryphonectria Parasitica*, champignon parasite qui s'attaque aux blessures de l'écorce et fait sécher les branches. Il est déjà bien présent sur le canton et se soigne par taille ponctuelle des branches infestées ou par implantation dans l'écorce de souches hypo virulentes qui limitent l'extension du champignon agressif et le neutralisent.
- **l'encre** du châtaignier (*Phytophthora cinamoni* ou *cambivora*), champignon également, s'attaque aux racines, l'empêche de s'alimenter et le fait dépérir en deux à trois ans. Ce champignon s'est manifesté il y a quelques années sur Castellet-les-Sausses mais semble avoir disparu depuis. Le seul moyen de s'en prévenir est d'utiliser des greffons de variétés locales (bien adaptées aux conditions climatiques) et des porte-greffes hybrides résistants.
- le **cynips** du châtaignier (*Dryocosmus kuriphilus*) est un insecte hyménoptère qui provoque des galles sur les parties en croissance par des piqures. Très présent en Italie dans la région de Cunéo, il réduit les récoltes de l'ordre de 70 % et a fait son apparition en France, dans la vallée de la Roya depuis 2005. Le Service Régional de la Protection des Végétaux (SRPV) PACA a déclaré une zone contaminée de 4 communes (Fontan, La Brigue, Saorge et Tende) et des zones focales et tampon. Toute plantation ou introduction de matériel végétal doit obligatoirement fait l'objet d'une déclaration aux services de l'État. L'évolution de l'insecte est suivie par les correspondants du Département de Santé des Forêts. Aucun moyen de lutte chimique n'a été trouvé pour l'instant, seul l'introduction de son insecte prédateur le *Torymus sinensis* semble donner quelques résultats.



Apparition du chancre sur une jeune branche ; Pays A3V, 2006



Manifestation de l'encre sous forme de coulées noires sur le tronc ; Pays A3V, 2005



à gauche : Ponte du Cynips dans les bourgeons au printemps et formation de galle ; SRPV, 2007, à droite : Cynips adulte, INRA, 2007



5.2.3. Actions réalisées

La remise en état des châtaigniers a démarré en 2005 et se poursuit activement, le tableau ci-dessous présente les actions de remise en état réalisées dans chacune des ASL sur les 5 derniers hivers.

Périmètre	Débroussaillage / éclaircie / autres travaux	Hiver :	05-06	06-07	07-08	08-09	09-10	10-11	TOTAL
Le Fugeret	Création d'une traîne de 1 000 m déposé en 2009 et reporté	taille/ abattage/ greffage	130	28	-	115	-	42 ? *	273
		plantations		140	-	27	-	30 ? *	164
Braux	Éclaircie et dégagement : 2,7 ha Débroussaillage : 6,9 ha 800 m de pistes et 300 m d'irrigation	taille/ abattage/ greffage	-	-	-	195	335	-	530
		plantations	-	-	-	93	-	-	93
Méailles	0,4 ha d'éclaircie, 4,3 ha de nettoyage - débroussaillage	taille/ abattage/ greffage		-	-	154	150		304
		plantations	-	-	-	-	-	-	-
Castellet-les-Sausses	Hiver 05-06 : 530 m de pistes	taille/ abattage/ greffage	93	-	-	-	54	-	147
		plantations	-	108	-	-	-	-	108
Annot	Créée fin 2009, elle n'a pas encore défini de programme de travaux								
TOTAL		taille/ abattage/ greffage							1 254
		plantations							365

* Dossier de subvention déposé en 2009 et mis en attente par les partenaires financiers

En collaboration avec la Chambre d'Agriculture, des journées de formation ont été proposées aux propriétaires (valorisation du fruit, entretien, greffage,...), des stages encadrés, des réunions du groupe de travail châtaigneraie.

Par contre, les actions envisagées pour mobiliser les propriétaires sur la valorisation du fruit n'ont pas encore abouties.

Cela s'explique par une production de châtaignes encore réduite, qui a obligé les propriétaires à s'adapter, avec des récoltes variables d'une année sur l'autre et à se satisfaire du passage d'un grossiste à qui vendre les châtaignes fraîches. Trois agriculteurs vendent de la châtaigne ou des produits transformés en activité secondaire. L'un d'entre eux est équipé d'un aspirateur-trieur-débogueur.

Cependant, malgré les nombreuses démarches du Pays et de la Chambre d'Agriculture des Alpes de Haute-Provence :

- recherche de producteurs locaux prêts à transformer le fruit (moulin, charcutiers,..),
- présentation des machines de récolte et de transformation,
- recherche de partenariat avec la CUMA locale pour l'achat de matériel,
- présentation de l'outil « groupement d'employeur »
- description en réunion publique des méthodes de ramassage aux filets et fabrication de farine dans les Cévennes,...

Aucune organisation collective pour valoriser économiquement le fruit n'a encore pris naissance.

En synthèse,

PLACE DE LA FORÊT DANS L'ÉCONOMIE LOCALE

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none">- L'élevage ovin prépondérant sur le territoire est demandeur d'espaces sylvopastoraux ;- Une charte concertée d'agriculture durable en cours d'élaboration- Une mobilisation importante des propriétaires pour la remise en état des châtaigneraies	<ul style="list-style-type: none">- La fermeture des milieux mal vécue par les agriculteurs- Un démarrage de la filière châtaigne lent

6. Une forêt comme enjeu de paysage et de récréation

6.1. Une offre de randonnée importante et en cours de structuration

Au Pays A3V, la dominante économique est le tourisme avec les activités artisanales qu'il induit (les métiers de bouche par exemple).

L'activité touristique est concentrée sur le Val d'Allos en hiver et sur Castellane et les gorges du Verdon en été. Sur le reste du territoire, la fréquentation touristique est plus diffuse avec des activités variées dominées par la randonnée.

La randonnée est la première activité pratiquée sur le Pays A3V. Selon une étude conduite en 2003 par le Comité Départemental du Tourisme, 44 % des touristes pratiquent la randonnée pédestre ou la promenade et c'est la première activité pratiquée par les touristes durant leur séjour.

Le Pays a réalisé en 2005 un Diagnostic de l'offre de randonnée qui analyse l'espace touristique du Pays, les sites de pratique de la randonnée, les itinéraires de randonnée, les hébergements, les professionnels, les produits et les éditions liées à la randonnée. Nous en retracerons ici que quelques grandes lignes synthétiques :

- **L'offre d'itinéraires de randonnée est très variée.** Elle comprend des chemins de Grande Randonnée (GR 4, Grande Traversée des Préalpes), des Tours de Pays (Les Tours du Haut Verdon, le Panoramique du Mercantour...), des sentiers de découverte, des balades faciles, des sommets, des itinéraires en forêt... Le **réseau de chemins balisés est de 1 420 kilomètres**. Les 40 communes sont inscrites au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR). Cette offre est toutefois très inégale selon les secteurs géographiques (aspects quantitatifs et qualitatifs). Le Haut Verdon présente l'offre pédestre la plus importante du Pays avec 670 km de promenade et de randonnée et 65 itinéraires.
- Les villages et certains sites naturels sont très visités. **Les sites de fixation des touristes sont regroupés autour de 4 thématiques : L'eau** (lac d'Allos, lacs de la Cayolle, lac de Castillon, Gorges du Verdon, cascade de la Lance, canaux...), **les sommets et crêtes** qui constituent un but de ballade pour les randonneurs, **le patrimoine** (patrimoine architectural, villages et cités de caractère, chapelles, villages abandonnés...) et les **sites spécifiques** comme les sites géologiques et les sites dotés d'aménagements particuliers (Espaces de nature et de découverte, VTT de descente au Seignus, parcours thématiques, observatoire astronomique de Blieux...).
- La base de données des professionnels de la pleine nature recense **8 accompagnateurs en moyenne montagne** sur le Pays A3V. L'accompagnement de la randonnée constitue une activité complémentaire pour les professionnels. Les accompagnateurs reçoivent essentiellement un public de familles et de couples, toutes tranches d'âge confondues. Une seule association de randonnée est répertoriée : basée à Annot, elle s'est constituée en 2009.
- **L'offre VTT est inégale selon les secteurs géographiques** du Pays, mais elle correspond assez bien à la demande et à la fréquentation touristique des sites. Le Haut Verdon est le secteur le plus aménagé (14 parcours balisés et 8 itinéraires de descente) et bénéficie du label Espace VTT de la Fédération Française de Cyclisme. Dans le secteur du Moyen Verdon, 4 circuits sont aménagés autour de Saint André les Alpes et Castellane manque d'aménagements spécifiques. Le canton d'Annot comprend 2 parcours balisés VTT.

- Dans le Haut Verdon, les alpages et forêts sont sillonnés **de beaux itinéraires de raquettes à neige** qui sont développés aussi à partir des centres de ski nordique qui louent le matériel. On recense également un itinéraire balisé à Braux et une pratique autour du site de Vauplane sur la commune de Soleihas.
- Il existe **2 itinéraires de grande randonnée équestre** qui ont en commun la thématique du Verdon « Autour des lacs et Gorges du Verdon » et l'itinéraire « Aux Sources du Verdon » qui est un parcours de gîte en gîte entre Gréoux les Bains et le Col d'Allos.

Les autres activités touristiques pratiquées sont :

- o Les activités de neige (ski de randonnée, ski nordique, ski de piste) concentrées sur le Haut-Verdon avec deux stations de ski de piste et trois stations de ski nordique ;
- o Le vol libre : le site du Chalvet à Saint-André-les-Alpes fait partie des 10 sites les plus connus au niveau national. Les conditions d'aérologie exigent un public expérimenté ;
- o L'eau vive et le canyoning concentrée sur Castellane ;
- o Les sports nautiques pratiqués sur le Lac de Castillon à Saint Julien Du Verdon (deux clubs fonctionnant en été) ;
- o L'escalade sur le site d'Argenton à Annot dispose d'une renommée nationale pour ses blocs de grès, visité par 80 à 120 personnes par jour sur les mois de juillet et août avec des pics le dimanche. 38 % des visiteurs interrogés sont des grimpeurs, souvent d'origine régionale. (*Source : Étude de fréquentation menée en 2004 par le cabinet ALEP dans le cadre d'une étude de valorisation du site des grès*). Deux clubs implantés à Annot et dans le Haut Verdon permettent une pratique locale.

Les **objectifs du Pays**, aujourd'hui relayées par les Communautés de communes dans leur réflexion de développement et de structuration de l'offre touristique, **sont de travailler le hors-saison et le hors-circuit**, c'est à dire, de « développer les activités en dehors des saisons traditionnelles en travaillant vers de nouveaux publics (clientèle étrangère...), des marchés ciblés (sportifs, tourisme culturel...) et en proposant des produits alternatifs afin de rééquilibrer la fréquentation touristique dans le temps et dans l'espace. » (Charte de Pays, juillet 2003).

6.2. Des pratiques de chasse traditionnelles

La chasse sur le Pays A3V est organisée en 49 sociétés de chasse (communales ou intercommunales, au statut d'association loi 1901), une Association Communale de Chasse Agréée (ACCA) sur Moriez et 20 chasses privées sur 7 000 ha.

La chasse est une activité très pratiquée par la population locale : bien que ce soit difficile à estimer (peu de données), on dénombre environ 2 000 chasseurs sur le territoire, soit environ un cinquième de la population du Pays A3V et les associations de chasse accueillent entre 10 et 20 % de chasseurs étrangers au territoire. Néanmoins, cette activité connaît une baisse progressive de pratiquants depuis une dizaine d'années. Cela peut s'expliquer par une population rurale vieillissante et par le coût élevé de ce sport. (*Source : Données de la Fédération de Chasse des Alpes de Haute-Provence, 2009*)

Les espèces chassées sur le territoire du Pays A3V sont :

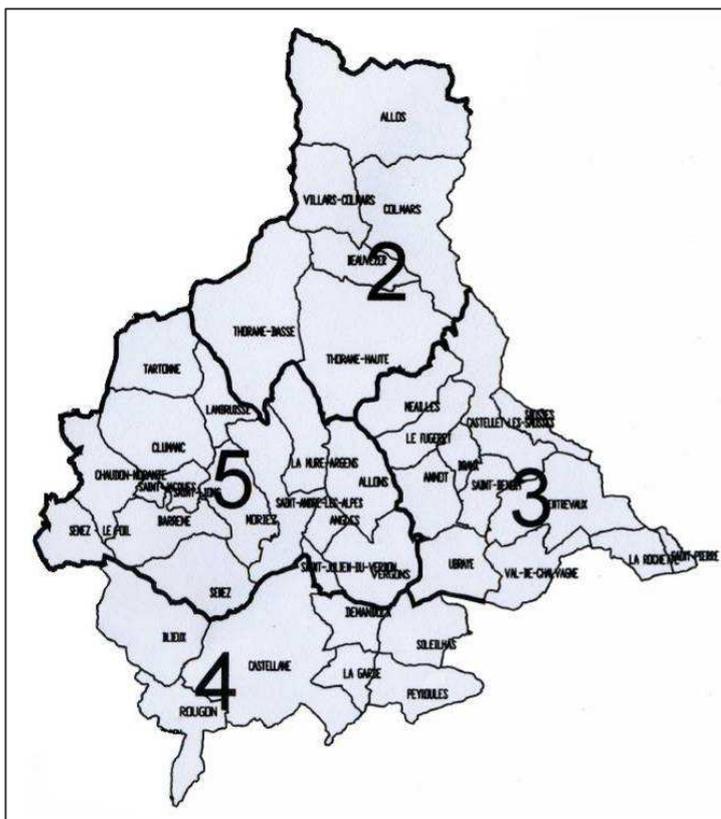
- le sanglier, (non soumis à plan de chasse),
- les ongulés : chevreuil, cerf élaphe, chamois et mouflon méditerranéen,
- le petit gibier : lièvre, perdrix, téttras-lyre et bartavelle.

Aucune activité de chasse n'est pratiquée sur les communes d'Allos et de Colmars-les-Alpes en tant que communes de la zone centrale du Parc National du Mercantour. L'ONF a également défini 6 réserves de chasses, soit 1 900 ha, sur les communes de Barrême, Castellet-les-Sausses, Colmars, Senez, Thorame-Haute et Vergons.

Le périmètre du Pays A3V est couvert par **quatre pays cynégétiques** tels que définis depuis 2008 par le Schéma départemental de gestion cynégétique (SDGC, élaboré la Fédération des chasseurs des Alpes de Haute-Provence) :

- N°2 : Vallées de haute Issole et Haut Verdon,
- N°3 : Vallée du Coulomp,
- N°4 : Gorges du Verdon (partiel sur le Pays A3V),
- N°5 : Vallée du Verdon et des Trois Asses.

Le SDGC définit les bases d'une gestion durable des espèces et des habitats de la faune sauvage décliné sur le terrain en plans de gestion. Il influence les règles d'attribution des prélèvements pour le chevreuil, le cerf élaphe et le petit gibier. Le mouflon et le chamois sont gérés suivant des unités de gestion.



Extrait de la carte des Pays cynégétiques, SDGC
 Source : Fédération départementale des chasseurs 04, 2008

La location des terrains communaux ne fait généralement pas l'objet de tarification. La location en forêt privée est peu connue, c'est majoritairement des ententes à l'amiable entre le propriétaire et la société de chasse locale.

Quant aux forêts domaniales, elles sont louées entre 8 et 10 € l'hectare avec une mise à niveau des prix tous les six ans.

Sur le territoire du Pays, mis à part quelques dégâts sur des plantations de feuillus dans les parcelles privées, aucun déséquilibre sylvo-cynégétique n'est à noter.

6.3. Des activités de cueillette traditionnelles et difficiles à gérer

Le sol acide et les essences forestières qui caractérisent la zone des grès du massif d'Annot induit une grande diversité fongique, supérieure aux terrains calcaires qui constituent les sols dominants du Pays A3V.

La présence de champignons comestibles recherchés tels que les cèpes (*Boletus edulis*, *aestivalis*, *aereus*), les amanites (*Amanita caesarea*) ou les trompettes de la mort (*Craterellus cornucopioides*) rendent ce massif très attractif.



Sur le reste du territoire du Pays, un tel engouement n'est pas observé et la cueillette concerne des périodes et endroits très ponctuels (zones humides au printemps pour les morilles par exemple).

La fréquentation importante du massif en période de cueillette a incité les communes de Braux, Le Fugeret et Méailles, en partenariat avec l'ONF, à réglementer cette activité sur le domaine des forêts publiques.

Une personne qui n'habite pas ces communes devra alors acheter une carte annuelle de ramassage (coût supérieur à 600 €) qui l'autorise à cueillir en forêts communales et domaniales.

C'est une source de revenus non négligeable pour les communes et l'ONF (qui assure le contrôle), estimée à 10 000 € en moyenne par an et par commune. (*Source : ONF, 2008*) mais très variable selon les années.

Le potentiel de valorisation de la ressource locale en champignons sylvestres a conduit le Pays A3V à réaliser en 2005 une étude sur les possibilités de transformation de ce produit. Cette étude a fait l'objet d'un stage mené par Morgane Jacob et a permis la production de fiches techniques pour des porteurs de projet de myciculture ou d'atelier de transformation. Par la suite, aucune action ne s'est mise en place sur le canton car la majorité des communes estime que ce sujet est conflictuel et touche à des activités souterraines difficiles à approcher et à gérer.



En synthèse,

LA FONCTION RÉCRÉATIVE DE LA FORÊT

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none">- Un tourisme très demandeur d'un cadre de nature ;- Un nombre important de chemins de randonnée ;- Des démarches en cours de valorisation de l'offre touristique ;- Une activité cynégétique locale importante ;- Peu de conflits d'usage.	<ul style="list-style-type: none">- L'augmentation des problèmes sanitaires liés au changement climatique augmente le risque incendie ;- La fermeture des milieux provoque une baisse de la biodiversité, perçue également par les chasseurs ;- Des dégâts de gibier sur plantation ;- Une augmentation de la fréquentation laisse craindre une augmentation des risques d'incendie en forêt.

